

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 9 avril 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 5 et 27 mars 2018.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## **12 – Orientation**

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187860005*

Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186963002*

Octroi à l'entreprise 178001 Canada Inc. (Groupe Nicky) d'un contrat pour les services d'arrosage d'arbres, de saillies, de plates-bandes et de bacs à fleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 10 avril 2018 au 10 avril 2021, et autorisation d'une dépense maximale de 475 155,75 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires avec une option de renouvellement en 2021, conformément à l'appel d'offres public 18-16640 (5 soumissionnaires conformes).

**20.02** Obligations contractuelles

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186008002*

Autorisation de la prolongation du contrat de la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, pour une deuxième année, soit du 10 avril au 31 décembre 2018, et autorisation d'une dépense de 328 539,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires.

**20.03** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1182728002*

Autorisation du renouvellement du contrat (16-15029) pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et chambres de vannes, incluant le transport et l'élimination des résidus, à l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels inc., et autorisation d'une dépense de 208 626,37 \$ taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2018-2019.

**20.04** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186622001

Octroi d'un contrat d'une durée de 3 ans à Compost Montréal pour l'entretien et la collecte des sites de compostages communautaires de l'arrondissement, pour une somme maximale de 94 519,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 18-16635 (2 soumissionnaires).

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187705006

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 28 500 \$, toutes taxes incluses, à 10 écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945010

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à la *Société de développement du boulevard Saint-Laurent* (SDBSL), pour aider à défrayer les coûts pour la construction, l'installation et désinstallation, l'arrosage et l'entretien de 60 bacs à fleurs et de 15 nouveaux bancs-jardinières sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945011

Octroi d'une contribution financière de 4 500 \$ au *Comité logement du Plateau Mont-Royal*, pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> campagne de sensibilisation et de prévention contre les punaises de lit.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945015

Octroi d'une contribution financière de 2 500 \$ à *Les Amis du Champ des Possibles* pour l'organisation de la distribution de végétaux aux citoyens du district du Mile End, ainsi que la réalisation d'une activité festive et éducative prévue le 26 mai 2018.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1183945014

Octroi d'une contribution financière de 2 300 \$ à l'organisme *Alternatives* pour l'organisation de l'événement « Cultivons le Plateau », qui aura lieu le 26 mai 2018.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1183945019

Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ à la *Maison d'Aurore*, pour aider à préparer la distribution de végétaux pour le district De Lorimier, ainsi qu'une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social* - 1187860004

Octroi d'une contribution financière à l'organisme *Centre des musiciens du monde* de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Mile-End

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1183945008

Octroi d'une contribution financière de 1 700 \$ à la *Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal*, pour aider à la réalisation du projet de plaque commémorative de l'ancien pensionnat Sacré-Coeur qui occupait l'emplacement de l'actuel Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1183945018

Octroi d'une contribution financière de 1 400 \$ à la *Maison de l'amitié* pour aider à préparer la distribution de végétaux pour le district de Jeanne-Mance et, en collaboration avec l'organisme *Alternatives*, une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945017

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à *Multi-Femmes inc.* pour aider à défrayer les coûts de l'organisation du 5 à 7 en célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme, qui aura lieu à l'Espace Lafontaine le 17 mai 2018.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945016

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à *Les Petites Voix du Plateau* pour l'organisation d'un concert pour les personnes âgées de la résidence Le Mile-End.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1184361001

Autorisation du règlement hors cour dans le dossier de la *Ville de Montréal c. Nathalie Laferté* (C.Q. 500-22-0324-171), et radiation de la somme de 6 938,75 \$ ainsi que tout solde dû par cette dernière.

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1187007002

Approbation du rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016) volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Au Pied de la Montagne et Lanaudière.

District(s) : DeLorimier  
Jeanne-Mance

**30.03** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1186675001

Autorisation d'une dépense totale de 7 895 400 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation), et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**30.04** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183842003

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186971001

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**40.02** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1187239003

Ordonnance relative à la tenue d'une promotion commerciale sur l'avenue Duluth pour la saison 2018.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.03** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1184932001

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé en face du 4301, rue Saint-Denis.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.04** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1180700002

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé en face du 1600 avenue Laurier Est.

*District(s) :* DeLorimier

**40.05** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186768003

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est, à l'intersection de la rue Chambord.

*District(s) :* DeLorimier

**40.06** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186768005

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Latreille, à l'intersection des rues Marquette, Fabre et Garnier.

*District(s) :* DeLorimier

**40.07** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1180691001

Avis de motion, présentation et adoption du premier projet du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien).

*District(s) :* Mile-End

**40.08** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1187007001

Adoption du *Règlement (2018-01) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier certaines dispositions applicables aux occupations périodiques du domaine public.

**40.09** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1183172002

Adoption du *Règlement (2018-03) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un café terrasse à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis.

**40.10** Règlement - Adoption du second projet

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1185924001

Adoption du second projet du *Règlement (01-277-82) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**40.11** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170691008

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur la marquise du 4664, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la superficie maximale d'enseigne.

District(s) : Mile-End

**40.12** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170691007

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse.

District(s) : Jeanne-Mance

**40.13** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170691005

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

District(s) : Mile-End

**40.14** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1180691002

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 25 0322, pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien.

District(s) : Mile-End



**40.15** Règlement - Autre sujet

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186008001*

Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2018.

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945012*

Nomination temporaire de monsieur Guy Ouellet à titre de directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945013*

Nomination temporaire de monsieur Michaël Tremblay à titre de directeur par intérim de la Direction du développement du territoire, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**50.03** Nomination

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945009*

Nomination temporaire de madame Lyne Olivier à titre de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**50.04** Nomination

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186118001*

Nomination en vue d'une permanence de madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz à titre de bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques, et ce, en date du 9 avril 2018.

**50.05** Nomination

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092013*

Nomination en vue d'une permanence de madame Chloé Théberge à titre d'inspectrice du cadre bâti, à la division des permis et inspections, et ce, en date du 14 avril 2018.

**50.06** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092012

Nomination en vue d'une permanence de monsieur Edison Javier Pineda Galan, à titre d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques, et ce, en date du 14 avril 2018.

**50.07** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186118002

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Jonathan Roy, à titre de préposé aux travaux et à la propreté, à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**50.08** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186118003

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Sylvain Papineau, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 14 avril 2018.

## **61 – Dépôt**

**61.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité d'urbanisme tenues les 16 janvier et 13 février 2018.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 49**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1187860005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'adopter le Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 16:58

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187860005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptait un Plan de développement culturel audacieux visant, sur une dizaine d'années, à assurer aux citoyens un milieu de vie dynamique où l'expérience culturelle, riche et distinctive, serait omniprésente. Ce Plan de développement 2015-2025 de même que son corollaire, le Plan d'action 2015-2017, résultent alors d'une réflexion et de discussions menées conjointement avec le milieu culturel et les citoyens. Les voies de développement qui y sont privilégiées visent à répondre aux besoins exprimés de part et d'autre, tout en continuant de nourrir les forces vives qui constituent l'ADN du Plateau-Mont-Royal.

Dans l'objectif de préserver la vitalité culturelle du Plateau-Mont-Royal et d'encourager l'innovation, l'arrondissement entend continuer d'assumer le leadership qui rassemble les acteurs culturels, facilite la réalisation des projets issus du milieu et répond à leurs besoins. La Table de concertation culturelle et le soutien aux actions culturelles ont, entre autres, ouvert la voie à des partenariats arts-affaires dont les retombées économiques sont grandement bénéfiques au dynamisme des artères commerciales.

Rejoindre l'ensemble des citoyens, là où ils se trouvent, implique nécessairement de proposer une programmation qui reflète la diversité culturelle et qui jette des ponts entre les pratiques artistiques amateur et professionnelle. Inclure les cultures autochtones, concourir à l'éclosion de talents sur le domaine public ou mettre l'accent sur l'art numérique ne sont que quelques unes des actions mises de l'avant pour que la culture s'infilte dans les moindres replis de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 25 0238 - 1153143001 - 1<sup>er</sup> juin 2015 - Adoption du Plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son Plan d'action 2015-2017

CA15 250059 - 1156903001 - 2 mars 2015 - Adoption de la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables »

## **DESCRIPTION**

Le Plan d'action 2018-2020 (en pièce jointe) se déploie sur 4 axes :

- 8 lieux culturels réinventés : accessibles, actuels, attractifs et addictifs;
- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle;
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions;
- Expériences culturelles enrichissantes pour tous.

Les actions entreprises dans le Plan d'action 2015-2017 se poursuivront dans les années qui viennent. Par le biais de ce plan d'action, l'arrondissement souhaite assurer les droits culturels de tous et encourager la participation active de chacun à la vie culturelle.

## **JUSTIFICATION**

Ce deuxième Plan d'action culturel (2018-2020), tout comme le Plan de développement culturel 2015-2025 adopté en 2015, serviront d'instruments de référence et d'outils de gestion aux intervenants de l'arrondissement afin de guider la prise de décisions et d'assurer la cohérence, la transparence et l'équité dans les actions du développement culturel au Plateau-Mont-Royal.

Il constitue la mise en œuvre locale de la Politique de développement culturel Montréal, métropole culturelle. Il répond à la vision des différentes politiques de la Ville de Montréal se rattachant à cette politique.

Le Plan d'action 2018-2020 a été soumis à la consultation des citoyens et des organismes culturels de l'arrondissement, d'abord dans un atelier participatif tenu le samedi 24 février 2018 à la bibliothèque du Plateau-Mont-Royal et ensuite, lors du 2e Rendez-vous de la Table de concertation culturelle du Plateau-Mont-Royal qui a eu lieu le 7 mars à Espace La Fontaine. Il a reçu l'adhésion de l'ensemble des participants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La démarche de l'arrondissement répond aux critères de développement durable parce qu'elle vise une meilleure qualité de vie en favorisant la diversité et le dynamisme culturel sur le territoire. De plus, en faisant appel au milieu culturel et aux citoyens, le Plan d'action 2018-2020 contribue au principe de participation et de concertation qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ADN du Plateau-Mont-Royal repose largement sur son offre culturelle. C'est ce qui en fait son pouvoir d'attraction pour s'y établir ou comme destination touristique. La participation des citoyens à la vie culturelle de l'arrondissement et la mobilisation des organismes culturels en sont le témoignage. L'adoption du Plan d'action 2018-2020 vient confirmer le rôle de leadership de l'arrondissement en matière de culture et rendre possible la réalisation des souhaits émis par la population et le milieu culturel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2018 : Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020

Décembre 2018 : Bilan annuel

Décembre 2019 : Bilan annuel

Janvier 2021 : Bilan annuel 2020 et adoption du Plan d'action culturel 2020-2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 26 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice



**Dossier # : 1186963002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi à l'entreprise 178001 Canada Inc. - Groupe Nicky, un contrat pour les services d'arrosage d'arbres, de saillies, de plates-bandes et de bacs à fleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 10 avril 2018 au 10 avril 2021 et autorisation d'une dépense maximale de 475 155,75 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, pour 3 ans avec une option de renouvellement en 2021 - Appel d'offres public n° 18-16640 - 5 soumissionnaires conformes

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer à l'entreprise 178001 Canada Ic. - Groupe Nicky un contrat pour les services d'arrosage d'arbres, de saillies, de plates-bandes et de bacs à fleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du 10 avril 2018 au 10 avril 2021, au prix de sa soumission, pour un montant maximum de 475 155,75 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires pour 3 ans avec une option de renouvellement en 2021 - Appel d'offres public n° 18-16640 - 5 soumissionnaires conformes ;
2. D'autoriser une dépense de 475 155,75 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 16:50

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186963002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi à l'entreprise 178001 Canada Inc. - Groupe Nicky, un contrat pour les services d'arrosage d'arbres, de saillies, de plates-bandes et de bacs à fleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 10 avril 2018 au 10 avril 2021 et autorisation d'une dépense maximale de 475 155,75 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, pour 3 ans avec une option de renouvellement en 2021 - Appel d'offres public n° 18-16640 - 5 soumissionnaires conformes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La croissance marquée des nouveaux aménagements, créés entre 2015 et 2017, additionnés au nombre croissant de nouvelles plantations d'arbres qui nécessitent 4 années d'arrosage afin de respecter les orientations de la Politique de l'arbre de Montréal, génèrent des charges de travail importantes et les équipes internes peinent à réaliser la plantation, l'entretien et l'arrosage de l'ensemble de ces aménagements.

Les circuits d'arrosage requièrent une importante mobilisation de travailleurs et d'équipements. En fonction des superficies aménagées existantes et en regard des projections pour les nouveaux aménagements à venir au courant des prochaines années, il ne sera pas possible pour nos équipes d'effectuer l'ensemble des travaux d'arrosage en addition de la plantation et de l'entretien annuel de nos aménagements.

La réalisation en service externe de l'arrosage d'une partie du territoire, pour les trois prochaines années, tel qu'expérimenté entre 2015 et 2017, constitue une solution durable pour compenser l'augmentation de la charge de travail et permettre d'assigner les ressources internes destinées à l'arrosage à des activités à valeur ajoutée telle que la plantation et l'entretien des aménagements pour la saison estivale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 250176 - 1156153001 - 5 mai 2015 - D'octroyer à Les Entreprise Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'arrosage d'arbres saillies, plates-bandes et bacs à fleurs au prix de sa soumission, pour un montant total de 489 120,44 \$, conformément à l'appel d'offres publics 15-14260. D'autoriser une dépense de 489 120,44 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'arrosage d'arbres, saillies, plates-bandes et bacs à fleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le service à l'externe consiste à procéder à l'arrosage d'environ 1100 arbres, 4157 m<sup>2</sup> de saillies, 451 m<sup>2</sup> de plates-bandes et de 147 bacs à fleurs situés dans le secteur comprenant l'ensemble du territoire de l'arrondissement au Nord de l'avenue du Mont-Royal à l'exception du parc S.W. Laurier et du terre-plein central du boulevard Saint-Joseph qui demeureront à la charge des équipes de la Ville.

Le contrat comprend la fourniture de camions citernes ou de camions à benne avec réservoir, la main d'œuvre, le maintien de la circulation ainsi que toutes les dépenses incidentes.

Les activités d'arrosage couvriront, à chaque année, une période minimale de 15 semaines débutant au début de juin de chaque saison pour se terminer aux alentours de la mi-septembre.

Les fréquences d'arrosage et les quantités sont définies pour chaque item dans le Devis technique de l'appel d'offres et doivent être respectées par le fournisseur.

Les horaires de travail prévus sont du lundi au samedi, avec une plage horaire variable entre 5 h et 24 h.

Un suivi quotidien sera fait par le contremaître des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement au début de chaque journée. Un rapport hebdomadaire sera produit par le fournisseur de service et remis au chargé de projet de l'arrondissement afin d'assurer le suivi des activités d'arrosage, le contrôle de la qualité et la reddition des comptes.

L'appel d'offres était de la responsabilité du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, qui a assuré le suivi ainsi que la validation de la conformité administrative. En addition, le chargé de projet de l'arrondissement était responsable d'établir les exigences au niveau du devis technique et de valider la conformité des exigences techniques des différentes soumissions.

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le mercredi 14 mars 2018, à 14 h, au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est. Les documents ont été acheminés le lundi 19 mars 2018 à l'agente d'approvisionnement et au chargé de projet de l'arrondissement afin d'en valider la conformité administrative et technique des soumissions.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'augmentation importante du volume de verdissement depuis les sept (7) dernières années, le choix de recourir à un fournisseur externe pour l'arrosage d'arbres, des avancées de trottoirs aménagées, des plates-bandes et des bacs à fleurs pour tout le territoire de l'arrondissement situé au Nord de l'avenue du Mont-Royal, à l'exception du parc S.W. Laurier et du terre-plein central du boulevard Saint-Joseph qui demeureront sous la responsabilité des équipes internes, nous semble un choix judicieux pour les raisons suivantes :

- l'incapacité de la structure actuelle de la division des parcs et de l'horticulture à répondre aux besoins additionnels d'arrosage;
- permettre d'assigner la main d'oeuvre désignée normalement à l'arrosage à des activités à valeur ajoutée telles que la plantation des végétaux et l'entretien estival des aménagements qui s'accroissent d'année en année.
- respecter les fréquences d'arrosage et conserver nos espaces de qualité;
- éviter l'achat ou la location de matériel roulant pour en faire une utilisation en période estivale seulement;

- l'espace dans nos clos est actuellement insuffisant pour l'ajout d'équipement et de personnel;
- la responsabilité des véhicules manquants ou brisés reviendra au fournisseur de service;
- les frais associés à la gestion de la main d'œuvre et aux équipements sont invariables contrairement à notre main d'œuvre à l'interne ainsi que nos équipements;
- le secteur retenu étant le plus éloigné de notre cour de voirie, nous bénéficierons d'une diminution de déplacements, ce qui devrait augmenter la productivité de nos équipes à l'interne;
- la flexibilité de suspendre ou augmenter l'arrosage en fonction de la météo; en cas de canicule, le représentant de l'arrondissement pourra demander à l'adjudicataire de procéder à des arrosages additionnels. Par ailleurs et en cas de pluie abondante, l'arrosage pourrait être suspendu. Aucune prime ne sera payée pour un jour férié travaillé.

Au total, huit (8) entrepreneurs ont été preneurs du cahier des charges et cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission.

Le tableau suivant compare les coûts d'arrosage entre les cinq (5) différents soumissionnaires et l'évaluation de la Ville

Les écarts de prix observés entre le plus bas soumissionnaire, les autres soumissionnaires et l'évaluation de la Ville sont significatifs et très importants. Des cinq (5) soumissions reçues, quatre (4) d'entre elles ont des prix inférieurs à l'estimation de la Ville : Groupe Nicky (-61,9 %), P.N.G. Projets d'aménagement Inc. (-31,7 %), Entreprises Daniel Robert Inc. (-16,6 %) et Entrepreneur Paysagiste Stratmore (1997) Ltée (-11,7 %).

L'estimation de la Ville a été faite sur la base des prix obtenus lors de la dernière saison de notre ancien contrat de service d'arrosage externe (appel d'offres 15-14260) ainsi qu'à partir des taux unitaires obtenus par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour un appel d'offres (17-16074) similaire pour les saisons 2017 et 2018. Les taux unitaires pour les items similaires ont été évalués et un ajustement a été appliqué aux taux obtenus pour la saison 2017 de notre précédent appel d'offres en regard des prix du plus bas soumissionnaire pour la saison d'opération 2018 du contrat octroyé par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Suite à cette analyse et considérant que l'entrepreneur est conforme autant au niveau administratif que technique, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 178001 Canada Inc - Groupe Nicky pour un montant de 475 155,75 \$, toutes taxes et tous les frais accessoires inclus, pour une période de trois (3) ans (2018-2021).

<b>Entreprises soumissionnaires</b>	<b>Conformité</b>	<b>Montant total (avant taxes)</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
178001 Canada Inc - Groupe Nicky	Conforme	413 268,75 \$	475 155,75 \$
P.N.G. Projets d'aménagement Inc.	Conforme	741 417,30 \$	852 444,54 \$
Entreprises Daniel Robert Inc.	Conforme	905 206,05 \$	1 040 760,66 \$
Entrepreneur Paysagiste Stratmore (1997) Ltée	Conforme	958 842,45 \$	1 102 429,11 \$
Pépinière Jardin 2000 Inc	Conforme	1 689 165,00 \$	1 942 117,46 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville		1 085 346,90 \$	1 247 877,60 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 082 581,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	127,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1 466 961,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	308,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 772 721,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-61,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	377 288,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	79,4 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat est de 475 155,75 \$ pour une période de trois (3) ans, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'arrosage d'arbres, d'avancées de trottoirs aménagées, de plates-bandes et de bacs à fleurs sur le domaine public. Pour la première année du contrat, la période est du 10 avril au 31 décembre 2018 et le coût est de 154 392,74 \$ et ce conformément à l'appel d'offres public n° 18-16640.

Cette dépense sera imputée au compte suivant :

2018 2019 2020 Total

Contrats(tx incl.) 154 392,74 \$ 164 148,95 \$ 156 614,06 \$ 475 155,75 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'augmentation ou la conservation de nos espaces verts dans un milieu urbain sont des actions importantes au niveau de la qualité de vie des citoyens : milieu social, esthétique, biodiversité, qualité de l'air, lutte aux îlots de chaleur. Dans un arrondissement comme le Plateau, nous devons maintenir l'effort au niveau de l'accroissement de nos espaces verts avec la même énergie et détermination qu'au cours des dernières années.

Dans le cadre de cette appel d'offres, il a été demandé aux soumissionnaires de tenir compte de la politique d'approvisionnement responsable de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal dans leur proposition d'offre de service. Seulement un (1) soumissionnaire, Entrepreneur Paysagiste Stratmore (1997) Ltée a présenté son Plan de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans un contexte où il nous est impossible de soutenir à l'interne l'expansion et la demande en arrosage, les conséquences seront au niveau de la perte des végétaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : le 10 avril 2018

Fin du contrat : le 10 avril 2021

Au besoin et sur avis préalable, le contrat pourra être reconduit aux mêmes conditions pour une durée d'un an supplémentaire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 27 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas NADEAU-THIBODEAU  
Ingénieur forestier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSSELIN  
Chef de division parcs

Le : 2018-03-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1186008002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de la prolongation du contrat de la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, pour une deuxième année, soit du 10 avril au 31 décembre 2018 - Autorisation d'une dépense de 328 539,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public n° 17-15908

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser la prolongation du contrat de la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net), le soumissionnaire retenu en 2017 pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé pour la période du 10 avril au 31 décembre 2018, au prix de sa soumission, pour un montant maximum de 328 539,11 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 17-15908;
2. D'autoriser une dépense de 328 539,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, pour un service d'élimination de graffitis;
3. D'autoriser un virement de 300 000 \$ des surplus de gestion affectés;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-20 17:00**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186008002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de la prolongation du contrat de la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, pour une deuxième année, soit du 10 avril au 31 décembre 2018 - Autorisation d'une dépense de 328 539,11 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public n° 17-15908

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé, et ce, sans frais pour les propriétaires des immeubles touchés. Une firme est mandatée annuellement afin d'assurer ce service.

En 2017, l'arrondissement a mandaté la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net). Comme le prévoit le cahier des charges et puisque l'arrondissement est satisfait des services rendus, la reconduction du contrat est considérée en 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA17 25 0086 - 1176008002 - 3 avril 2017 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 379 418 \$;
- CA16 25 0448 - 1176008002 - 21 décembre 2016 - Octroi d'un montant additionnel pour l'élimination des graffitis - 785 \$;
- CA16 25 0195 - 1166008006 - 6 juin 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 109 500 \$;
- CA16 25 0194 - 1166008003 - 6 juin 2016 - Résiliation d'un contrat pour l'élimination de graffitis;
- CA16 25 0080 - 1166008004 - 4 avril 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 144 000 \$;
- CA16 25 0081 - 1166008003 - 4 avril 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 100 000 \$;
- CA15 25 0136 - 1156008002 - 7 avril 2015 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 145 000 \$;
- CA15 25 0135 - 1156008001 - 7 avril 2015 - Octroi d'un contrat pour l'élimination des graffitis - 170 000 \$;

**DESCRIPTION**



L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)*. Ce règlement permet à l'arrondissement d'enlever les graffitis sur le domaine privé et l'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par une firme d'expérience.

Deux techniques sont utilisées pour éradiquer les graffitis: le recouvrement par l'application de peinture (pour les surfaces déjà peintes) et l'enlèvement par l'utilisation de produits nettoyants. Le présent contrat vise l'exécution des deux types d'interventions par la même firme.

En 2017, près de 9 000 interventions, toutes techniques de nettoyage confondues, ont permis d'éliminer plus de 67 400 mètres carrés de graffitis. À la fin de l'année 2017, l'arrondissement a obtenu l'autorisation de procéder au nettoyage de près de 80 % des immeubles ayant été la cible de graffitis.

## **JUSTIFICATION**

Nous avons procédé à un appel d'offres public en 2017. Le contrat a été octroyé à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net). Le cahier des charges 2017 prévoit la possibilité de prolonger le contrat, aux mêmes termes, pour une autre année. Comme les services rendus en 2017 par la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) ont été satisfaisants, nous souhaitons renouveler le contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat est de 328 539,11 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis sur le domaine privé, pour la période du 10 avril au 31 décembre 2018, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation et la demande d'achat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'élimination des graffitis sur le domaine privé permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3 : assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, action numéro 10 : préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

De plus, l'arrondissement adhère à l'effort mondial pour préserver la couche d'ozone terrestre et répond aux orientations en matière de protection de l'environnement entérinées par la Ville de Montréal. Dans cette perspective, l'arrondissement n'accepte aucune soumission ayant pour objet l'utilisation de produits contenant l'un des chlorofluocarbures (« CFC ») ou des halons.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2018 à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 dans ce domaine. Il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement.

Ce programme est connu et apprécié des résidents et des commerçants. Il favorise l'accroissement de la qualité de vie et du sentiment de sécurité des résidents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis se trouve sur le site Internet de l'arrondissement et le montant du contrat de nettoyage sera mentionné dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'Infolettre et les médias sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 10 avril 2018  
Fin du contrat : 31 décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 19 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

---

Le : 2018-03-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1182728002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement du contrat 16-15029 pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, à l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels inc. et autoriser une dépense de 208 626,37 \$ taxes et ajustement de l'IPC inclus pour l'année 2018-2019

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT 16-15029 POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE DE PUISARDS, DE DRAINS DE PUISARDS, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS, À L'ENTREPRISE VÉOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 208 626,37 \$ TAXES ET AJUSTEMENT DE L'IPC INCLUS POUR L'ANNÉE 2018-2019.

ATTENDU QUE le nettoyage des puisards et chambres de vannes est nécessaire afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux permettront de limiter les débordements et les risques de refoulement;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des équipements ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour réaliser des travaux de nettoyage de puisards et de chambres de vannes.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'autoriser le renouvellement du contrat 16-15029 pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, à l'entreprise Véolia ES Canada

Services Industriels inc.;

- D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 208 626,37 \$ taxes et ajustement de l'IPC inclus;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 17:05

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182728002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le renouvellement du contrat 16-15029 pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, à l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels inc. et autoriser une dépense de 208 626,37 \$ taxes et ajustement de l'IPC inclus pour l'année 2018-2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mai 2016, suite à l'appel d'offres public regroupant 18 arrondissements (16-15029) lancé par la direction de l'approvisionnement, l'arrondissement a octroyé un contrat à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc. pour le nettoyage de puisards et chambres de vannes sur son territoire pour les années 2016-2017 et 2017-2018. Ce contrat inclut une option de renouvellement pour une durée de 12 mois soit pour l'année 2018-2019. Conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières du contrat 16-15029 et tel que mentionné au sommaire décisionnel numéro 1162728003 qui octroyait le contrat à la compagnie Véolia ES Canada Services Industriels inc., la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande aux instances de se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2018-2019, soit du 1er mai 2018 au 30 avril 2019 aux mêmes termes et conditions que la soumission datée du 9 mars 2016.

Il est à mentionner que l'entreprise nous a signifié, par un courriel daté du 30 janvier 2018, son accord pour le renouvellement dudit contrat pour la période mentionné précédemment. La lettre d'acceptation se trouve en pièce jointe du dossier.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation auprès du conseil d'arrondissement de renouveler le contrat à la compagnie Véolia ES Canada Services Industriels inc., pour l'année 2018-2019

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0182: (GDD 1162728003) Octroi d'un contrat pour une période de 2 ans à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc. pour le nettoyage de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense à cette fin de 394 681,60 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 16-15029 (8 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Le renouvellement de ce contrat permettra le nettoyage d'environ 1 800 puisards de rue, 750 puisards de ruelle et 50 chambres de vannes. Il est important de mentionner que pour la deuxième année du contrat (2017-2018), les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chacun des articles du bordereau de soumission ont été révisés selon les indices des prix à la consommation, transports, par province (Québec/mensuel), établis par Statistique Canada et selon la formule indiquée à l'article 7 des clauses administratives particulières du contrat 16-15029. Ce même contrat prévoit aussi la révision des prix unitaires pour l'année de renouvellement selon la méthode mentionnée précédemment.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne dispose pas des équipements et de la main-d'oeuvre nécessaires pour réaliser les travaux de nettoyage de puisards et de chambres de vannes. Ce contrat doit être renouvelé dans le but d'assurer la sécurité de la voie publique et de la circulation et afin de prévenir les refoulements.

Le nettoyage des puisards, des drains de puisards et des chambres de vannes est nécessaire afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer pour l'année 2018-2019 s'élève à 208 626,37 \$, incluant les contingences, les taxes, et l'ajustement selon l'IPC.

L'indexation est calculée conformément à l'article 7 des clauses administratives particulières et selon les IPC publiés par Statistique Canada sous la référence indice des prix à la consommation, transports, par province (Québec) avec la formule suivante:

$$Pr = \frac{Po \times IPC(\text{décembre 2017})}{IPC(\text{décembre 2015})}$$

Pr = prix révisé 2018

Po = prix original de soumission

IPC 2017 = 133.1

IPC 2015 = 125.9

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) assumera la dépense en lien avec le renouvellement du présent contrat pour l'année 2018-2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les interventions de nettoyage du réseau d'égout correspondent aux objectifs du développement durable en ce sens qu'elles ont des retombées positives sur les plans économique, social et environnemental. En effet, ces travaux d'entretien permettent d'améliorer la performance opérationnelle de ces infrastructures, de prolonger leur durée de vie utile et de permettre ainsi une meilleure qualité de vie des citoyens et une optimisation des investissements. Elles permettent aussi de préserver les milieux naturels en atténuant le risque d'inondation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le nettoyage des puisards assurera un meilleur fonctionnement des réseaux d'égouts et contribuera à diminuer les problèmes de débordement et de refoulement dans les rues et les habitations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Renouvellement du contrat : 7 mai 2018

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : 30 avril 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce renouvellement de contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrat public*.

L'appel d'offres en 2016 avait été préparé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal  
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement  
Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

Jean-Sébastien MÉNARD, 23 mars 2018  
Eliane CLAVETTE, 12 mars 2018  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 5 mars 2018  
Kathy DAVID, 5 mars 2018  
Michel TANGUAY, 5 mars 2018

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-05

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1186622001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Compost Montréal pour l'entretien et la collecte des sites de compostages communautaires de l'arrondissement pour une somme maximale de 94 519,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 18-16635 (2 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER À L'ENTREPRISE COMPOST MONTRÉAL INC. UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA COLLECTE DES SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 94 519,83 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 18-16635 (2 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE les objectifs en matière de valorisation des matières organiques sont fixés à 60 % par les politiques provinciales et municipales;

ATTENDU QUE la collecte des résidus en porte à porte est disponible uniquement pour les 20 logements et moins;

ATTENDU QU'il est nécessaire de maintenir ce service en toutes saisons pour les citoyens n'étant pas desservis par la collecte de porte à porte;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'octroyer à l'entreprise Compost Montréal inc. un contrat pour l'entretien et la collecte des sites de compostage communautaire de l'arrondissement pour une somme maximale de 94 518,83 \$ taxes incluses. Contrat sur invitation 18-16635 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 17:02

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186622001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Compost Montréal pour l'entretien et la collecte des sites de compostages communautaires de l'arrondissement pour une somme maximale de 94 519,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 18-16635 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a mis en place en 2013 un programme de compostage communautaire pour les citoyens non desservis par la collecte porte à porte. Ce service est assuré toute l'année. Le programme accueillait environ 2500 participants en 2017.

Bien que la collecte des résidus en porte à porte soit maintenant disponible à l'ensemble des citoyens qui habitent dans des 20 logements et moins sur tout le territoire, les places aux composteurs communautaires vont être redistribuées pour que les citoyens habitant dans des bâtiments de 21 logements et plus puissent eux aussi valoriser leur résidus alimentaires et ainsi limiter l'enfouissement de la matière organique.

La matière issue de ces sites de compostage est traitée séparément de la collecte porte à porte.

Afin d'assurer la continuité de ce service et d'avoir un entretien et une collecte régulière des sites, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 12 février par le Service de l'approvisionnement sous le numéro 18-16635, pour un contrat d'une durée de trois ans. Trois (3) firmes ont été invitées : GroundIt, Derichebourg et Compost Montréal.

L'ouverture de l'appel d'offres a été effectuée le 26 février. Deux (2) firmes ont déposé une soumission. Cependant, la soumission de l'entreprise Derichebourg n'est pas conforme puisqu'elle dépasse le montant maximal de 100 000 \$ taxes incluses fixé dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation.

Compost Montréal est de ce fait le seul soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La firme retenue devra effectuer les opérations de collecte et d'entretien des sites de compostage communautaire selon deux protocoles différents en fonction de la saison.

En hiver les résidents peuvent déposer les matières organiques dans un bac. L'Adjudicataire sera en charge de vider à une fréquence régulière ces bacs et devra assurer le déneigement du site lors de ses visites pour la collecte.

En été, la matière quasi mature sera collectée à une fréquence de 3 à 4 semaines.

L'adjudicataire devra s'assurer, lors de ses visites de la propreté du site.

Des rapports hebdomadaires de suivi comprenant notamment les quantités collectées seront fournies à l'arrondissement.

Le montant maximal octroyé dans le cadre de ce contrat est de 94 519,83 \$ incluant les taxes pour une durée de 3 ans conformément aux documents d'appel d'offres.

Des pénalités sont prévues au contrat concernant le retard dans la collecte. Pour chaque jour de retard de collecte en période hivernale : 10 \$/bac/jour.

Pour chaque jour de retard de collecte en période estivale : 25 \$/composteur/jour.

## **JUSTIFICATION**

Trois (3) firmes ont été invitées dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, deux (2) firmes ont répondu soit 66 % des invités ont déposé une soumission.

Une seule soumission est conforme tel que le montre l'analyse de l'approvisionnement dont le document est joint au sommaire.

Soumission conforme	Coût de base (taxes incluses)	Autres	Total
Compost Montréal	94 519,83 \$	0\$	94 519,83 \$

La dernière estimation réalisée s'élevait à : 82 782 \$, taxes incluses, elle se basait sur le coût de collecte des années précédentes dont les contrats étaient octroyés de gré à gré. Cependant, avec l'augmentation du nombre de composteurs au sein de l'arrondissement ainsi que le nombre de collectes à effectuer, il n'était plus possible d'établir ce type de contrat, c'est pourquoi un appel d'offres sur invitation a été lancé.

L'écart entre l'estimé et la soumission est d'environ 14%. Le coût des collectes, notamment en hiver, est plus élevé pour des questions opérationnelles sur le terrain.

Le contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise. Après vérification, l'entreprise Compost Montréal., n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles (RENA), n'est pas déclarée non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrite à la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat, soit 94 519,83 \$, sera entièrement financé par le budget de fonctionnement selon les informations que l'on trouve dans l'intervention de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal quant à la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, le contrat permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources : Action 6 : Réduire et valoriser les matières résiduelles.

En 2017 le programme a permis de valoriser autour de 85 000 L de résidus organiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accès au programme de compostage communautaire permettra aux citoyens dans des bâtiments de 21 logements et plus de valoriser leur matière, le contrat permettra de gérer adéquatement les résidus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement..

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : Après l'octroi du contrat au conseil d'arrondissement.  
Fin du contrat : avril 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 23 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maureen WILHELM-BLANC

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE

Le : 2018-03-21

Conseillère en planification

Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1187705006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 28 500 \$, toutes taxes incluses, à 10 écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier » et approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer le soutien financier totalisant la somme de 28 500 \$, toutes taxes incluses, à 10 écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier »;
2. D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel ;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-06 08:51



**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 28 500 \$, toutes taxes incluses, à 10 écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier » et approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, l'arrondissement créait un fonds dédié aux écoles publiques financé par les revenus de la vente des vignettes de stationnement journalière et mensuelle. Encore cette année, un appel de projets a été lancé, afin de soutenir des initiatives qui rendent l'école attrayante.

Les projets retenus sont élaborés tant par des parents que par des enseignants et contribuent à ancrer leur école dans leur milieu. De plus, les projets doivent respecter ces priorités de l'arrondissement: valoriser et sécuriser le transport actif, offrir de l'animation culturelle, sportive et communautaire, encourager la participation citoyenne et améliorer la qualité de vie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 250318 - 1177705002 - 11 août 2017- Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne, dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

CA17 250212 -1173945001 - 5 juin 2017- Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à l'école Saint-Louis-de-Gonzague pour la réalisation du projet «Jardin pédagogique» dans le cadre du programme «Projets écoles de quartiers», et approbation du projet de convention à cet effet.

CA17 250041 - 1177592005 - 6 mars 2017- Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 37 300 \$ à différentes écoles dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier», et approbation des projets de convention à cet effet.

## DESCRIPTION

**Nom de l'organisme :** Au-Pied-de-la-Montagne

**Nom du projet :** Fête de Quartier 2018

**Brève description du projet :** La quatrième édition de la Fête de Quartier qui se tiendra le 9 juin 2017 dans la cour d'école. En collaboration avec la Maison de l'amitié et l'organisme ARMP. Prestations musicales et animation pour tous. Près de 300 personnes sont attendus, enfants, familles et gens du quartier.

**Montant de la contribution :** 1 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Laurier

**Nom du projet :** Coffres à jeux au parc Laurier

**Brève description du projet :** Installation de coffres à jeux dans le parc Laurier. Un coffre avec un accès libre pour tous les visiteurs du parc et l'autre coffre muni d'un cadenas sera réservé pour les élèves de l'école Laurier. Ce projet se fera en collaboration avec l'organisme du centre St-Denis qui aura aussi accès aux coffres lors des camps de jour et pour le service de garde. L'emplacement des coffres nécessitera une collaboration avec l'équipe d'entretien des parcs et la conception des coffres devra s'effectuer selon des normes de sécurité fournies par la division des sports, des loisirs et du développement social.

**Montant de la contribution :** 3 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Alternative Arc-en-ciel

**Nom du projet :** Projet de jardinage scolaire

**Brève description du projet :** Poursuite des activités d'agriculture urbaine avec les élèves de l'école. Dans l'objectif de sensibiliser les enfants à une saine alimentation et les mettre en contact avec la nature. Les élèves seront initiés à la plantation de semis, à la mise en terre des pousses et à la récolte en fin de saison. Les activités se feront en collaboration avec l'organisme Micro-Habitats.

**Montant de la contribution :** 3 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Louis-Hippolyte-Lafontaine

**Nom du projet :** Notre cours d'école phase 2

**Brève description du projet :** Revitalisation du terrain présentement laissé à l'abandon, qui se situe le long de l'école sur la rue Berri. Création d'un petit jardin avec des fleurs et des plantes comestibles dont les élèves auront démarré les semis en classe. Ajout également de mobilier de jardin et travaux de revêtement du sol afin de rendre cet espace accessible et invitant pour la communauté.

**Montant de la contribution :** 3 000 \$

**Nom de l'organisme :** École secondaire Jeanne-Mance

**Nom du projet :** Les Interprètes

**Brève description du projet :** Le projet est une initiative artistique de l'artiste Veronica Mockler qui proposera des ateliers aux adolescents immigrants et leurs familles dans le but de produire un court-métrage afin de partager le vécu et l'expérience de vie des familles immigrantes. Le court-métrage sera diffusé au public ainsi que dans des écoles primaires afin d'aider les familles du quartier nouvellement arrivées au pays.

**Montant de la contribution :** 5 000 \$

**Nom de l'organisme :** École FACE

**Nom du projet :** Le projet de mosaïque au Carré St-Louis

**Brève description du projet :** Activité d'inauguration avec les élèves de l'école, pour le dévoilement de la mosaïque créer l'an dernier grâce à la subvention obtenue. Le 18 mai prochain, au Carré St-Louis, le concert d'un orchestre qui interprétera entre autres la pièce musicale « *Les quatre saisons de Vivaldi* » un lien avec le thème de la mosaïque qui sera installée près de la fontaine.

**Montant de la contribution :** 500 \$

**Nom de l'organisme :** École Au-Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier

**Nom du projet :** Une cour partagée en tout temps

**Brève description du projet :** L'ajout d'équipement sportif dans la cour d'école afin qu'elle devienne un espace de jeux plus invitant pour les élèves et aussi pour les familles du quartier. L'installation d'un panier de basketball pour les plus vieux, un second panier d'un modèle différent pour les plus jeunes. Installation de buts de soccer ainsi que d'un filet protecteur afin d'empêcher le ballon de sortir du côté de la rue.

**Montant de la contribution :** 2 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Espace-Jeunesse

**Nom du projet :** Cour d'école

**Brève description du projet :** La poursuite du projet d'embellissement de la cour d'école, avec l'installation de bancs, de tables à pique-nique et de bacs à fleurs. Dans le but de créer un lieu de rassemblement agréable et propice aux interactions sociales et offrir aux élèves la possibilité de manger à l'extérieur.

**Montant de la contribution :** 5 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Saint-Pierre-Claver

**Nom du projet :** Un trésor dans ma cours phase 2

**Brève description du projet :** C'est la phase 2 du projet qui a débuté l'an dernier. Il est prévu l'ajout de nouvelles plantations avec l'aide des animateurs de Semis urbain et d'aménager des bacs en bois sécuritaires et réutilisables avec la collaboration des élèves de l'atelier de menuiserie de M. Laroche de l'école Lanaudière. Par après, la publication par les élèves d'un livre de recettes inspiré de leurs récoltes.

**Montant de la contribution :** 3 000 \$

**Nom de l'organisme :** École Lanaudière

**Nom du projet :** Lanaudière prend l'air

**Brève description du projet :** Projet de création d'un club de plein air divisé en deux volets: Le premier volet consistera à contribuer au verdissement et à l'embellissement de parcs grâce à l'implication des élèves à deux corvées de nettoyage de parcs urbains. Incluant aussi des activités de rempotage d'arbrisseaux en collaboration avec l'organisme Soverdi et Les amis de la montagne. Le second volet consiste à organiser dix classes de plein air consacrées à la pratique de randonnée et d'activités physiques en nature.

**Montant de la contribution :** 3 000 \$

## **JUSTIFICATION**

En appui au rôle primordial de l'école en tant que pivot de la communauté, l'arrondissement encourage la mise sur pied de projets rassembleurs susceptibles d'améliorer le milieu de vie et de développer l'appartenance des élèves à leur école et à leur quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans le plan de développement «Montréal Durable 2016-2020». Ils répondent à la priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des projets est possible grâce aux contributions. Ces projets permettent d'améliorer le milieu de vie des élèves, des familles et des citoyens de la communauté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1<sup>er</sup> versement dans les trente jours de la signature de la présente convention;

- Évaluation et validation des projets;
- 2<sup>e</sup> versement de 500 \$ lors de la remise du formulaire complété « rapport final et état des revenus et dépenses »

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 15 mars 2018

Michel BRUNET, 14 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO

Le : 2018-03-14

Agent de développement d'activités culturelles    Chef de division  
physiques et sportives

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1183945010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL), pour les aider à défrayer les coûts pour la construction, l'installation et désinstallation, l'arrosage et l'entretien de 60 bacs à fleurs et 15 nouveaux bancs-jardinières sur le boul. Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
D'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL), tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-28 17:54

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL), pour les aider à défrayer les coûts pour la construction, l'installation et désinstallation, l'arrosage et l'entretien de 60 bacs à fleurs et 15 nouveaux bancs-jardinières sur le boul. Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL), pour les aider à défrayer les coûts pour la construction, l'installation et désinstallation, l'arrosage et l'entretien de 60 bacs à fleurs et 15 nouveaux bancs-jardinières sur le boul. Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dans l'optique de dynamiser, embellir et agrémenter la vie de quartier, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) désire réaliser un projet de verdissement sur le boulevard Saint-Laurent.

**JUSTIFICATION**

Embellir les espaces publics et fournir un environnement de qualité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet de verdissement contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de cette artère commerciale et par conséquent la qualité de vie du quartier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 23 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-23

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 4500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal pour la réalisation de la 2e campagne de sensibilisation et de prévention contre les punaises de lit.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 4500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-28 17:50

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---


Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 4500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal pour la réalisation de la 2e campagne de sensibilisation et de prévention contre les punaises de lit.

**CONTENU****CONTEXTE**

La contribution financière de 4500 \$ au Comité logement du Plateau Mont-Royal les aidera à réaliser une vidéo informative, de procéder à la traduction de documents d'information, de donner 20 ateliers ou kiosques d'information, de collaborer avec l'OMHM et le CLSC et de distribuer des dépliants dans le quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**1177592011 : **DESCRIPTION**

Comme l'an passé, le Comité logement du Plateau Mont-Royal réalisera, en collaboration avec l'arrondissement, des projets relatifs à la 2e campagne de sensibilisation et de prévention au problème contre les punaises de lit. Afin de bien informer les citoyens sur les procédures à suivre pour se débarrasser du problème et pour prévenir la propagation, le Comité logement du Plateau Mont-Royal a :

- préparé un guide d'animation pour les intervenants des organismes;
- offert une dizaine d'ateliers à différents organismes du quartier;
- rédigé des fiches-conseils pour les personnes aux prises avec des punaises de lit;
- distribué plus d'une centaine de trousse d'information;
- distribué plus de 1800 dépliants préparés par l'arrondissement;
- réalisé du matériel de promotion pour la campagne;
- intégré tout le matériel d'information à notre site internet.

**JUSTIFICATION**

De plus en plus de citoyens sont confrontés à ce genre d'infestation et cette problématique les inquiète énormément. Les ateliers sont fortement appréciés par les participants et permettent d'avoir des informations et des consignes claires pour prévenir et agir en cas d'infestation. Pour toutes ces raisons, la campagne de sensibilisation et de prévention

contre les punaises de lit du Comité logement du Plateau Mont-Royal est pertinente et nécessaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement est soucieux de la qualité de vie des résidents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CLOUTIER

Le : 2018-03-26

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1183945015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2500 \$ à « Les Amis du Champ des Possibles » pour l'organisation de la distribution de végétaux aux citoyens du district Mile End ainsi que la réalisation d'une activité festive et éducative, prévue le 26 mai 2018.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 2500 \$ à Les Amis du Champ des Possibles, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-03 15:45

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2500 \$ à « Les Amis du Champ des Possibles » pour l'organisation de la distribution de végétaux aux citoyens du district Mile End ainsi que la réalisation d'une activité festive et éducative, prévue le 26 mai 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 2500 \$ à « Les Amis du Champ des Possibles » pour l'organisation de la distribution de végétaux aux citoyens du district Mile End ainsi que la réalisation d'une activité festive et éducative, prévue le 26 mai 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Pour une première année, Les Amis du Champ des Possibles, souhaite collaborer avec l'arrondissement du Plateau, pour coordonner la distribution de végétaux aux citoyens du district Mile End (Mile End en Fleur) lors de l'activité festive et éducative prévue le 26 mai 2018 entre 10 h et 13 h.

**JUSTIFICATION**

L'événement permettra de rassembler les citoyens, de promouvoir les activités et la mission de conservation de la biodiversité urbaine tout en permettant à d'autres organismes du milieu d'entrer en contact avec la communauté du district Mile End.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

26 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 29 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2300 \$ à l'organisme Alternatives pour l'organisation de l'événement « Cultivons le Plateau » qui aura lieu le 26 mai 2018.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 2300 \$ à l'organisme Alternatives, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-03 15:53

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2300 \$ à l'organisme Alternatives pour l'organisation de l'événement « Cultivons le Plateau » qui aura lieu le 26 mai 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 2300 \$ à l'organisme Alternatives pour l'organisation de l'événement « Cultivons le Plateau » qui aura lieu le 26 mai 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Depuis 2014, l'organisme Alternatives organise « Cultivons le Plateau », un événement qui célèbre et valorise la pratique de l'agriculture urbaine sur le Plateau Mont-Royal. Sous forme de foire, l'événement s'inscrit sous la bannière régionale de Cultiver Montréal et s'organise en lien avec les activités de distributions de fleurs de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

La réalisation de cette foire d'agriculture urbaine vise à rassembler sur un même site et pour une journée entière les forces vives du Plateau Mont-Royal afin d'offrir aux résidents les ressources nécessaires au verdissement de leur quartier. Pour cette occasion, la population est invitée à venir rencontrer les producteurs locaux, à s'approvisionner en matériel horticole biologique et local ainsi qu'à s'informer sur divers sujets liés à l'agriculture urbaine par le biais d'ateliers pratiques, de conférences et de kiosques d'information.

Par sa contribution, l'arrondissement renforce son engagement dans la communauté pour la promotion et le développement de l'agriculture urbaine tout en encourageant la participation citoyenne au verdissement de son environnement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de cet événement contribuera, à sa mesure, à la croissance économique durable et par conséquent valorise l'initiative locale d'agriculture urbaine de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

26 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 28 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-28

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2000 \$ à la Maison d'Aurore pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district De Lorimier ainsi qu'une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 2000 \$ à La Maison d'Aurore, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-03 17:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 2000 \$ à la Maison d'Aurore pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district De Lorimier ainsi qu'une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 2000 \$ à la Maison d'Aurore pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district De Lorimier ainsi qu'une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour une cinquième année, la Maison d'Aurore souhaite collaborer avec l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour la distribution de végétaux. Elle assurera la planification et la réalisation d'une activité festive et éducative qui aura lieu le 26 mai 2018 de 10 h à 13 h.  
**La Maison d'Aurore a pour mission : accueillir, rassembler et accompagner les personnes du Plateau Mont-Royal afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur milieu.**

- Briser l'isolement en offrant un lieu d'appartenance, d'information et de rencontre
- Promouvoir l'autonomie et la dignité des personnes
- Favoriser une prise en charge collective pour répondre aux besoins, notamment de demeurer dans le quartier
- Agir en concertation avec les acteurs du milieu pour favoriser le bien commun

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution, l'arrondissement permettra à l'organisme de rencontrer les citoyens et de promouvoir les réseaux d'entraide et l'ensemble des activités de la Maison d'Aurore. L'an dernier, plus de 600 personnes se sont déplacées pour l'édition 2017 et ce fût un succès. Cette activité encourage fortement la participation citoyenne au verdissement de son environnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 29 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe





**Dossier # : 1187860004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre des musiciens du monde un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, à Centre des musiciens du monde pour son projet Festival des musiciens du monde (volet extérieur), qui se tiendra durant deux jours au mois de juin 2018, au parc Lahaie, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 16:55**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187860004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre des musiciens du monde un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, l'arrondissement a tenu une démarche participative qui a mené à l'adoption, en 2015, de ses plans de développement et d'action culturels. Dans son Plan d'action culturel, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir des occasions d'intégrer les interventions artistiques sur le domaine public. Ainsi, en 2016, le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme se veut donc un point d'entrée central pour les initiatives culturelles et artistiques, rendant plus accessibles l'information et les ressources et permettant une cohérence des interventions sur le territoire.

L'objectif général du programme est de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels professionnels qui contribuent à la vitalité du milieu de vie des citoyens de l'arrondissement et à l'animation de l'espace public. Il s'adresse aux OBNL, particulièrement les organismes culturels professionnels, ainsi qu'aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

Aussi, compte tenu des nombreuses demandes à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il importe de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 250014 -1177860001- 5 février 2018 - Octroi d'une contribution financière aux organismes 100Lux (8 100 \$), ARTICULE (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La Fille Du Laitier (7 400 \$), Festival international de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), OBORO GOBORO (4 500 \$), ODACE ÉVÉNEMENTS (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000 \$) pour un montant totalisant 62 750 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018, et approbation des projets de convention à cet effet.

CA17 250305 - 1176229006 - 31 juillet 2017 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA17 250254 - 1176229005 - 4 juillet 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Studio XX (4 550 \$), Soeurs Schmutt (8 000 \$), Les Filles électriques (5 000 \$), Sinha Danse (2 800 \$) et Coopérative des professeurs de musique de Montréal (1 500 \$) pour un montant totalisant 21 850 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA17 250142 - 1176229001 - 1er mai 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA15 250238 - 1153143001 - 1er juin 2015 - Adopter le Plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son Plan d'action 2015-2017.

## **DESCRIPTION**

Le volet extérieur du Festival des musiciens du monde se tiendra les 2 et 3 juin 2018 devant l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile End et dans le parc Lahaie.

Les ateliers participatifs qui se tiendront sur l'espace public permettront d'assurer l'accessibilité au grand public et aux familles. Tous seront invités à essayer différents instruments de musique. Des médiateurs professionnels pourront les initier à des rythmes, mélodies et danses traditionnelles. Une formule d'éveil musical est également prévue.

## **JUSTIFICATION**

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. L'arrondissement s'est aussi engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Ce programme répondra à plusieurs des engagements énoncés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme promeut la diversité et le dynamisme culturel. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens. Plusieurs des objectifs spécifiques répondent également à divers critères du développement durable. Le programme permet également de contribuer à l'action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture du Plan Montréal Durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. Événements qui augmentent l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les contributions attribuées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles seront mentionnées dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Les projets retenus seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement des projets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1183945008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 1700 \$, à la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal, pour les aider à réaliser le projet de plaque commémorative de l'ancien pensionnat Sacré-Coeur qui occupait l'emplacement de l'actuel Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 1700 \$ à la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-28 17:55

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 1700 \$, à la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal, pour les aider à réaliser le projet de plaque commémorative de l'ancien pensionnat Sacré-Coeur qui occupait l'emplacement de l'actuel Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 1700 \$, à la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal, pour les aider à réaliser le projet de plaque commémorative de l'ancien pensionnat Sacré-Coeur qui occupait l'emplacement de l'actuel Parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Mise sur pied par quelques résidents soucieux de préserver le patrimoine de leur arrondissement, la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal a officiellement été fondée le 7 février 2006. Elle cherche à rassembler les personnes intéressées à l'histoire du Plateau Mont-Royal et la généalogie de ses habitants, tout en favorisant plus généralement la connaissance de ce secteur par des activités de préservation, de recherche et de diffusion.

**JUSTIFICATION**

Ce projet a été confié à la Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal qui a une expertise dans ce domaine ayant produit 24 plaques qui sont déjà installées sur le territoire de l'arrondissement. Ces plaques, illustrées de nombreuses photos d'archives, rappellent la formation du premier noyau villageois et le développement des villages fondateurs du Plateau.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans le médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 21 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 1400 \$ à la Maison de l'amitié pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district Jeanne-Mance et, en collaboration avec l'organisme Alternatives, une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 1400 \$ à la Maison de l'amitié, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-03 16:10

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 1400 \$ à la Maison de l'amitié pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district Jeanne-Mance et, en collaboration avec l'organisme Alternatives, une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 1400 \$ à la Maison de l'amitié pour les aider à préparer la distribution de végétaux pour le district Jeanne-Mance et, en collaboration avec l'organisme Alternatives, une fête de quartier qui aura lieu le 26 mai 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Maison de l'amitié qui oeuvre dans le district Jeanne-Mance depuis 1974 a pour mission de promouvoir et soutenir une culture de paix et de communauté. En concordance avec ses valeurs, celle-ci organise à nouveau cette année la distribution de végétaux qui aura lieu le 26 mai 2018 lors de la Fête de quartier organisée en partenariat avec l'organisme Alternatives.

**Objectifs :**

- Animer l'espace public
- Promouvoir l'agriculture urbaine
- Promouvoir les commerces et la vie de quartier sur l'avenue Duluth

**Date et lieu :**

Samedi 26 mai 2018, de 10 h à 16 h, sur l'avenue Duluth entre le boul. Saint-Laurent et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

**Activités offertes :**

- Distribution de végétaux et de composte de l'arrondissement
- Ateliers d'horticulture
- Animation musicale

- Ventes de semis et de produits de jardinage

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de cette foire d'agriculture urbaine vise à rassembler sur un même site et pour une journée entière les forces vives du Plateau Mont-Royal afin d'offrir aux résidents les ressources nécessaires au verdissement de leur quartier. Pour cette occasion, la population est invitée à venir rencontrer les producteurs locaux, à s'approvisionner en matériel horticole biologique et local ainsi qu'à s'informer sur divers sujets liés à l'agriculture urbaine par le biais d'ateliers pratiques, de conférences et de kiosques d'information.

Par sa contribution, l'arrondissement renforce son engagement dans la communauté pour la promotion et le développement de l'agriculture urbaine tout en encourageant la participation citoyenne au verdissement de son environnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

26 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 29 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1183945017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à Multi-Femmes inc. pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation du 5 à 7 en célébration du 40e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 mai 2018, à l'Espace Lafontaine.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 400 \$ à Multi-Femmes, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-04 14:02

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à Multi-Femmes inc. pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation du 5 à 7 en célébration du 40e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 mai 2018, à l'Espace Lafontaine.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à Multi-Femmes inc. pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation du 5 à 7 en célébration du 40e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 mai 2018, à l'Espace Lafontaine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Multi-Femmes est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, située sur le Plateau Mont-Royal, ayant vu le jour le 17 octobre 1977. Multi-Femmes dessert la population du grand Montréal, et, depuis son ouverture, plus de 5000 femmes et enfants y ont trouvé refuge. Multi-Femmes offre gratuitement des services d'hébergement et de soutien, et ce, vingt-quatre (24) heures par jour, trois cent soixante-cinq (365) jours par année. De tels services sont essentiels pour répondre aux besoins de ces familles en crise tout en l'offrant de l'écoute et du soutien.

**JUSTIFICATION**

Multi-Femmes est un organisme communautaire, à but non lucratif, qui a pour mission :

- Dénoncer la violence conjugale sous toutes ses formes;
- Offrir un endroit sécuritaire aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants;
- Informer les femmes sur leurs droits;
- Aider à identifier les attitudes et comportements liés à la violence conjugale;
- Aider les mères ou toutes personnes à reconnaître les impacts de la violence conjugale sur les femmes et les enfants;
- Favoriser l'autonomie des femmes;
- Briser l'isolement;
- Augmenter l'estime de soi;

- Conscientiser la population face à la violence conjugale.

Afin de célébrer 40 ans d'actions pour une plus grande justice sociale, un 5 à 7 aura lieu le 17 mai 2018, à l'Espace Lafontaine, au cœur du Parc Lafontaine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

17 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 4 avril 2018

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-29

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1183945016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation d'un concert pour les personnes âgées de la résidence Le Mile-End, situé dans le Plateau Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 250 \$ à « Les Petites Voix du Plateau », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-03 15:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation d'un concert pour les personnes âgées de la résidence Le Mile-End, situé dans le Plateau Mont-Royal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à « Les Petites Voix du Plateau » pour l'organisation d'un concert pour les personnes âgées de la résidence Le Mile-End, situé dans le Plateau Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le chœur d'enfants « Les Petites Voix du Plateau » réunit des voix d'enfants âgés entre 6 et 16 ans, résidant dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal plus particulièrement. La mission qui en découle est multiple : elle est d'abord et avant tout artistique puisqu'il s'agit de faire vivre aux enfants une expérience artistique de qualité en abordant la musique par le biais du chant choral de qualité tout en faisant travailler l'oreille et le sens rythmique. Elle est ensuite pédagogique puisqu'en plus de développer les aptitudes à chanter, elle permet d'élargir les horizons en développant une variété des goûts musicaux en côtoyant les pièces marquantes du répertoire de la chanson québécoise et française.

Le chœur d'enfants « Les Petites Voix du Plateau » prépare chaque année un répertoire pour la mini-tournée printanière. Comme à leur habitude, la directrice artistique et le conseil d'administration mettent tout en oeuvre afin d'en faire profiter la collectivité. Cette année, un concert de 30 minutes aura lieu le 18 avril prochain pour les personnes âgées de la résidence Le Mile-End. Ce sont des moments d'émotions et de partage bien appréciés qui sont redemandés chaque année.

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal permet la réalisation des tournées de concerts des Petites Voix du Plateau et favorise largement le développement artistique et la maintenance de la qualité au sein du chœur.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie de certains citoyens logeant dans des résidences pour personnes âgées de l'arrondissement. Le chœur redonne ainsi à la communauté.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le 18 avril 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 29 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CLOUTIER

Le : 2018-03-29

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1184361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	AUTORISER le règlement hors cour du dossier Ville de Montréal c. Nathalie Laferté (C.Q.: 500-22-0324-171 ) et RADIER la somme de 6 938,75 \$ et tout solde dû par Nathalie Laferte / Compte 25-189209-1 exercice 2014 mod 01 et 02 et exercice 2015 mod 01 et mod 02 / solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 4656, rue Rivard / N/D: 15-003202 / IMPUTATION : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Nous recommandons d'approuver la radiation de la somme de 6 938,75 \$ et tout solde dû, relativement au Compte 25-189209-1 exercice 2014 mod 01 et 02 et exercice 2015 mod 01 et mod 02.

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

IMPUTATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

MONTANT À RADIER: 6 938,75 \$ en capital et tout solde dû

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-22 14:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	AUTORISER le règlement hors cour du dossier Ville de Montréal c. Nathalie Laferté (C.Q.: 500-22-0324-171 ) et RADIER la somme de 6 938,75 \$ et tout solde dû par Nathalie Laferte / Compte 25-189209-1 exercice 2014 mod 01 et 02 et exercice 2015 mod 01 et mod 02 / solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 4656, rue Rivard / N/D: 15-003202 / IMPUTATION : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous avons intenté une action devant la Cour du Québec le 14 juillet 2017 en recouvrement de cinq permis d'occupation du domaine public. Nathalie Laferté refusait de payer ces permis, d'avis que cette période d'occupation résultait du fait que les travaux qu'elle devait réaliser sur son immeuble et obligeant cette occupation, étaient dus à des dommages à son immeuble causés par la faute de la Ville.

En effet, parallèlement à ce dossier de recouvrement, Nathalie Laferté a poursuivi la Ville, devant la Cour supérieure, le 27 mars 2015 pour la somme de 141 335,50 \$ pour les coûts résultant des dommages survenus à son immeuble situé au 4656, rue Rivard, en raison de la présence anormale d'un vestige de mur non démantelé et accolé à son mur et situé dans le jardin communautaire adjacent, propriété de la Ville (Dossier: C.S.: 500-17-087507-151; N/D: 15-001062)

Avant l'institution de cette dernière poursuite, le 15 juillet 2014, Nathalie Laferté avait reçu un avis du Service des permis de l'arrondissement lui mentionnant que son mur situé le long du jardin communautaire était en mauvais état, présentant des bombements, plusieurs briques effritées et des joints manquants. Il lui avait été alors demandé d'effectuer des travaux de réparation de la brique. Son maçon, en défaisant les premières briques, avait constaté que le boisage arrière, en bas du mur, était pourri. Nathalie Laferté avait alors fait venir un ingénieur qui a conclu que la détérioration résultait de l'écoulement des eaux du jardin communautaire d'un niveau surélevé par rapport à la fondation de son immeuble et de la présence d'une partie de mur, non entièrement démolie, accolée contre son mur de briques. Elle avait alors signalé le problème au Service des permis qui lui a conseillé de s'adresser au Service des réclamations de la Ville.

Durant cette période d'investigation tant de ses experts que de celui de la Ville, les échafaudages en place sont demeurés et les cinq permis consécutifs d'occupation du domaine public ont été émis pour la période du 26 septembre 2014 au 20 janvier 2015, permis au montant de 6 938,75 \$. Les travaux n'ont jamais eu lieu durant cette période.

Notre expert est, de façon générale, du même avis que ceux de Nathalie Laferté. Le mur

restant d'une ancienne construction de la Ville (construite vers les années 1950, postérieurement à l'immeuble de Nathalie Laferté datant de 1910) a contribué aux dommages causés au bas du mur et à la fondation de l'immeuble puisque collé le long de ceux-ci. L'eau de pluie a pénétré entre les structures et est restée emprisonnée, générant le pourrissement du boisage arrière du mur de briques et endommageant les joints des moellons de la fondation. De plus, sur une petite partie, le vestige de mur de la Ville était brisé causant une sorte d'entonnoir où les eaux provenant du jardin communautaire ont été drainées de façon accrue, le jardin ayant été rehaussé, probablement lors de sa création en 1991, par un remblayage de terre plus haut que la fondation de la demanderesse. Bien que la propriété de la Ville ait causé des dommages à l'immeuble de la demanderesse, notre expert est aussi d'avis que d'autres facteurs étaient en cause, plutôt imputables à l'immeuble lui-même de Madame Laferté.

Les travaux de réparation du mur et de la fondation ont été réalisés en 2016 durant lesquels le vestige de mur de la Ville a été retiré par les entrepreneurs de Nathalie Laferté. Ces travaux ont coûté 121 335,50 \$ en plus desquels Nathalie Laferté réclame 20 000 \$ à titre de dommages pour troubles et inconvénients dans le dossier de la Cour supérieure.

Afin de régler ensemble tant les dossiers de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, des pourparlers ont eu lieu et Nathalie Laferté serait disposée à régler ces deux dossiers en recevant la somme de 85 000 \$ en capital, intérêts et frais. Cette somme sera versée par le corporatif.

Par ailleurs, compte tenu des circonstances, nous recommandons d'approuver le règlement hors cour du dossier de recouvrement de permis impayés et la radiation de la somme de 6 938,75 \$ \$ et tout solde dû, relativement au compte 25-189209-1 exercice 2014 mod 01 et 02 et exercice 2015 mod 01 et mod 02.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Le Plateau Mont-Royal  
IMPUTATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000  
MONTANT À RADIER: 6 938,75 \$ en capital et tout solde dû

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction des revenus (Mahamadou TIRERA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle ALLAIRE  
Analyste en droit

**ENDOSSÉ PAR**

Paule BIRON  
Avocate chef d'équipe

Le : 2018-03-21



**Dossier # : 1187007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016) volet 1 pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Au Pied de la Montagne et Lanaudière

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

ATTENDU QU'un des enjeux principaux du Conseil d'arrondissement est d'améliorer la sécurité des axes de déplacements des piétons et particulièrement dans les corridors scolaires;

ATTENDU QUE la construction d'élargissements de trottoirs s'avère un aménagement efficace pour ralentir la circulation automobile et améliorer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE les demandes de subvention au programme Véloce II du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport ont été accordées en octobre 2015;

ATTENDU QUE l'arrondissement a complété les travaux en lien avec les dépenses admissibles par le programme de subvention;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final de la subvention, à savoir 30 342 \$.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver le rapport des travaux du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes, Programme Véloce II volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Au Pied de la Montagne et Lanaudière.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 16:53

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187007002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016) volet 1 pour les travaux dans les parcours scolaires des établissements Au Pied de la Montagne et Lanaudière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite au dépôt de demandes d'aide financière au programme Véloce II (2015-2016), le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé en octobre 2015 une subvention à l'Arrondissement pour la réalisation de constructions et d'aménagements dans les parcours scolaires des établissements Au pied de la Montagne et Lanaudière. Ce programme vise à appuyer les municipalités dans les actions visant à ralentir la circulation et à améliorer la sécurité des piétons et cyclistes dans les parcours scolaires des écoles pour 50% des dépenses admissibles au programme. Plus précisément, l'aide financière a été accordée pour la réalisation d'élargissement de trottoirs aux intersections Roy/Hôtel-de-Ville, Roy/Laval et Marie-Anne/Chambord. Le MTMDET a versé 50% de l'aide financière admissible, en fonction de l'estimé prévisionnel, lors de la sélection des projets. Le MTMDET prévoit verser le solde de la subvention suite à la réalisation des travaux et l'établissement des dépenses réelles effectuées. À cet effet, le MTMDET requière l'élaboration et l'approbation par le conseil d'arrondissement, d'un rapport des travaux comprenant le détail de ceux-ci et des dépenses effectuées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 250464 - 1er décembre 2014 - Octroi d'un contrat à la compagnie Les entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction de trottoirs et construction de saillies, là où requis dans diverses intersections de rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (P.R.R. 2014), pour une dépense totale de 1 669 186,59 \$ (contrat : 1 494 186,59 \$ + incidences: 175 000 \$), taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DTP54-14-10 (5 soumissionnaires).

CA16 25 0329 - 22 septembre 2016 - Octroi d'un contrat de 3 696 190,04 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de

planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 4 000 763,29 \$, incluant des incidences au montant de 304 573,25 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-16-09 (8 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Les modalités d'application du programme énumèrent une série de dépenses admissibles. Pour la présente demande, les travaux admissibles au programme de subvention sont pour la construction et l'aménagement, dans des parcours scolaires (maximum 500 m de l'établissement scolaire) dont les rues ont été construites avant le 1er janvier 2017, d'élargissement de trottoirs aux intersections visant à ralentir la circulation automobile et à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

## JUSTIFICATION

Le guide des modalités d'application des programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes exige que le rapport soit approuvé par résolution du conseil .

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le rapport n'est pas approuvé et que celui-ci n'est pas transmis au MTMDET, nous serons privés du montant restant de la subvention à savoir 30 342 \$. Ce montant devra être pris dans le PTI de l'Arrondissement le cas échéant.

	Coût total du projet - admissible et soumis	Aide financière MTMDET 50%	Montant reçu du MTMDET	Montant à recevoir
Au Pied de la Montagne	356 326 \$	178 163 \$		
	Coût réel du projet	Réel		
	264 333,57 \$	132 167 \$	89 082 \$	43 085 \$
	Total projet soumis et admissible	Aide financière MTMDET 50%	Montant reçu du MTMDET	Montant à recevoir
École Lanaudière	253 074 \$	126 537 \$		
	Coût réel du projet	Réel		
	101 051 \$	50 526 \$	63 269 \$	-12 743 \$
			Montant total à recevoir	
			43 085 \$ - 12 743 \$ = 30 342 \$	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les constructions et aménagements réalisés nous permettent de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD).

En effet, les travaux réalisés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

- L'orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre - action 2. Réduire la dépendance à l'automobile (voie cyclable)
- L'orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels - action 10. Aménager des quartiers durables (partage de la rue) - action 11. Apaiser la circulation (construction de saillies) - action 12. Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur (saillies verdies et plantations d'arbres)

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière permet de poursuivre les actions en matière de sécurisation des abords des établissements scolaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Dépôt du rapport des travaux au MTMDET suite à son approbation par le conseil

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-03-15

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186675001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 7 895 400 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Autoriser une dépense totale de 7 895 4000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:12

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186675001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 7 895 400 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré de gestion SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs processus d'affaires. Le système comptable contient désormais les règlements de délégation de pouvoirs qui respectent rigoureusement le niveau d'approbation de chacun des intervenants. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique ou la facturation interne.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 2011-02 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 22 que l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses sont déléguées :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur de l'arrondissement) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeurs des directions de l'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D et E (chef de section, régisseur, contremaître) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 1 000 \$ et moins.

Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilité publique et de la planification immobilière et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilité

publique et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2018.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA17 250427 : Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2018

Résolution: CA16 25 0455 : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2017

Résolution: CA16 25 0334 : Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2017

### **DESCRIPTION**

Les dépenses visées par le présent sommaire décisionnel sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : essence, huile diesel, pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), facturation immobilière et entretien et réparation. L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2018.

### **JUSTIFICATION**

Selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types de dépenses. Afin d'approuver les bons de commande (BC) dans le système comptable, il est souhaitable que le conseil d'arrondissement délègue son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller ou agent en gestion de ressources financières) à cette fin.

Cette façon de faire permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, de simplifier le processus d'émission et d'approbation d'un BC, ce qui accélérera le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Objet</b>	<b>DSA</b>	<b>DDTTP</b>	<b>DCSLPDS</b>	<b>Total</b>
Déversement de sols d'excavation	0	268 500	2 500	271 000
Facturation immobilière	598 800	1 128 800	2 938 000	4 665 600
Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	0	4 900	33 500	38 400
Électricité & énergie	0	788 100	984 500	1 772 600
Agrégats et matériaux de construction	0	288 600	54 700	343 300
Sels et autres abrasifs	0	432 500	0	432 500
Vêtements, chaussures et accessoires	0	98 000	48 200	146 200
Autres biens non durables	4 400	98 900	122 500	225 800

<b>Total</b>	<b>603 200</b>	<b>3 108 300</b>	<b>4 183 900</b>	<b>7 895 400</b>
--------------	----------------	------------------	------------------	------------------

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques administratives de la Ville et aux lois. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attendent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise-Hélène LEFEBVRE, Le Plateau-Mont-Royal  
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Louise-Hélène LEFEBVRE, 15 mars 2018  
Guy OUELLET, 14 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia MIRANDA CORCES  
Agent de gestion des ressources financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

Le : 2018-03-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1183842003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2018 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 17:22

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183842003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

Non applicable.

**JUSTIFICATION**

Non applicable.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabell ROSS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Isabell ROSS, 14 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabell ROSS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

Le : 2018-03-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1186971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.



**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2016, près de 290 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.*

**JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et

chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur est responsable de ses opérations de communications. Ces derniers peuvent ainsi annoncer leur événement par différents moyens de communication: dans les quotidiens, les journaux locaux, les feuillets paroissiaux et les médias sociaux. Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 26 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G TREMBLAY  
Agente de projets - promotion et événements  
spéciaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques  
spéciales

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1187239003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Tenue d'une promotion commerciale sur l'avenue Duluth - Saison 2018 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**TENUE D'UNE PROMOTION COMMERCIALE SUR L'AVENUE DULUTH - SAISON 2018 - ORDONNANCE CIRCULATION ET STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORDONNANCE DE BRUIT**

ATTENDU QUE la fermeture de rues et de trottoirs à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

ATTENDU QUE l'Association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD) doit respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie de Montréal et par le Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, chacun des regroupements de commerçants doit avoir reçu l'approbation de son plan de propreté par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, chacun des regroupements de commerçants doit avoir reçu l'approbation de sa stratégie et de ses moyens de mise en œuvre afin de garantir l'accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QU'UN passage piéton de 1,8 mètre doit être maintenu sur les trottoirs dans le cas d'une promotion commerciale sur rue ouverte et qu'un couloir de 6 mètres doit être maintenu au centre de la rue dans le cas d'une promotion commerciale sur rue fermée à la circulation;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants se soumettra, avant l'émission de leurs permis de promotion commerciale, à l'article 5 du Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) qui exige que la demande de promotion commerciale soit accompagnée d'un dépôt de 2 000 \$;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'APPROUVER la tenue d'une promotion commerciale sur l'avenue Duluth lors de la saison estivale 2018;

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c.C-4.1) permettant la fermeture temporaire de boulevards, de rues et d'avenues sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance;

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les tronçons identifiés, aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance;

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) permettant d'occuper le domaine public à des fins privés sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 17:35

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187239003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Tenue d'une promotion commerciale sur l'avenue Duluth - Saison 2018 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, les regroupements de commerçants du Plateau-Mont-Royal ont la possibilité d'organiser des promotions commerciales sur leur territoire d'intervention entre le 1er mai et le 30 septembre. Une promotion commerciale est un ensemble d'activités exercées à l'extérieur des établissements afin de promouvoir des produits et des services. Dans l'organisation de ces événements sur le domaine public, les regroupements sont assujettis aux dispositions du *Règlement sur les promotions commerciales (2003-11)* de l'arrondissement.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, l'Association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD) a transmis à l'arrondissement une demande pour la tenue d'une promotion commerciale. Elle aura lieu dans le cadre de l'événement Cultivons le Plateau, le samedi 26 mai 2018, sur l'avenue Duluth. Cette avenue sera fermée à la circulation automobile, et ce, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien.

Cette demande s'ajoute aux cinq déjà autorisées par l'arrondissement. Deux à la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal (jeudi 31 mai au dimanche 3 juin 2018 et jeudi 23 au dimanche 26 août 2018), deux à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (jeudi 7 au dimanche 17 juin 2018 et jeudi 13 au dimanche 16 septembre 2018) et une à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis (mercredi 8 au dimanche 12 août 2018).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Chaque année, le conseil d'arrondissement approuve les ordonnances liées à la tenue des promotions commerciales de l'arrondissement, conformément au *Règlement sur les promotions commerciales (2003-11)*.

**Décisions antérieures du conseil d'arrondissement**

CA18 25 0061 : Tenue de cinq promotions commerciales dans l'arrondissement - Saison 2018 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA17 25 0050 : Tenue de deux promotions commerciales sur l'avenue du Mont-Royal - Été 2017 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance bruit

CA17 25 0051 : Tenue de deux promotions commerciales sur le boulevard Saint-Laurent - Été 2017 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA17 25 0127 : Tenue d'une promotion commerciale sans fermeture de rue à l'initiative de la SDC Pignons rue Saint-Denis sur la rue Saint-Denis - Été 2017 - Ordonnance d'occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA16 25 0053 : Tenue de deux promotions commerciales sur l'avenue du Mont-Royal - Été 2016 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA16 25 0186 : Tenue d'une promotion commerciale sur le boulevard Saint-Laurent - 9 au 19 juin 2016 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA15 25 0075 : Tenue de sept promotions commerciales - Été 2015 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance de bruit

CA14 25 0136 : Tenue de sept promotions commerciales - Été 2014 - Ordonnance circulation et stationnement - Ordonnance occupation du domaine public - Ordonnance bruit

## **DESCRIPTION**

Lors d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leur marchandise à l'extérieur de leur commerce. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et à cette fin, installer du matériel d'information ou de publicité. Le conseil d'arrondissement autorise alors par ordonnance, en vertu du *Règlement municipal sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), l'utilisation du domaine public à des fins privées, ainsi qu'en vertu du *Règlement municipal sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

En plus de respecter les lois et règlements existants, les associations volontaires doivent respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

De plus, tout établissement normalement accessible aux personnes à mobilité réduite doit le demeurer lors des promotions commerciales. Chaque établissement garantit l'accès par des aménagements dédiés à cet effet (ex. : corridors de circulation, rampes, etc.).

### **Consignes spécifiques aux restaurants et bars**

Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toute exigence réglementaire applicable, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leur établissement. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

### **Consignes spécifiques aux rues fermées à la circulation automobile**

Lorsque la rue est fermée à la circulation afin de tenir la promotion commerciale, chaque association est responsable de surveiller et déplacer les barrières de jour comme de nuit. Pour ces événements sur rue fermée, il est possible que de courts tronçons de rues transversales doivent aussi être fermés à la circulation automobile. À ce moment, une ordonnance, en vertu du *Règlement municipal sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c.c-4.1), peut autoriser la fermeture de boulevards, rues et avenues.

Les responsables des événements doivent maintenir un couloir de 6 mètres, au centre de la rue, réservé aux véhicules d'urgence, aux véhicules des services de la Ville et à la circulation des piétons. Les organisateurs doivent faire le nécessaire pour que soient tracées des lignes de référence sur la chaussée, et ce, pour toute la durée des événements. Des responsables doivent être postés en tout temps aux barrières pour assurer leur enlèvement afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.



## **JUSTIFICATION**

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur un secteur commercial en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. L'autorisation de fermer la rue ou d'occuper les trottoirs est essentielle à la réalisation des promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit d'une tradition établie par les communautés d'affaires qui renforce l'identité et l'image de marque des artères commerciales. La spécificité et l'originalité de ces activités permettent aux artères commerciales de l'arrondissement de se démarquer à l'échelle métropolitaine.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande donc d'adopter une résolution permettant la tenue d'une promotion commerciale sur l'avenue Duluth, durant la saison estivale 2018 et d'édicter des ordonnances de circulation et stationnement, d'occupation du domaine public et de gestion du bruit, et ce, pour les motifs suivants :

- l'Association des commerçants de l'avenue Duluth (ACAD) s'engage à respecter les exigences émises par l'arrondissement, le Service de sécurité incendie de Montréal et par le Service de police de la Ville de Montréal.
- la tenue de cette activité nécessite la fermeture temporaire de rues et de trottoirs ainsi que des dérogations aux règlements et s'inscrit ainsi dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont sous la responsabilité des organisateurs des événements. Les coûts relatifs au soutien logistique (barrières Mills, capuchonnage de parcomètres, poubelles, tables à pique-nique, etc.) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Chacun des regroupements de commerçants doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les promotions commerciales sur rues fermées à la circulation impliquent un déplacement du trajet de transport en commun par la Société de transport de Montréal. La circulation automobile est aussi affectée et déplacée sur les rues et artères avoisinantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social transmet à l'ensemble des services publics le calendrier des promotions commerciales pour les informer de la fermeture des rues. De plus, cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. Au moins sept jours avant la date prévue de la promotion commerciale en rue fermée à la circulation, les organisateurs doivent installer, à chacune des extrémités de la rue et à toutes les deux intersections, des panneaux indiquant le nom de la rue fermée, la date du début et de la fin de la promotion commerciale, les limites du territoire de la promotion et les heures d'interdiction du stationnement (réf. : Règlement 2003-11, article 14).

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 : Un permis autorisant la promotion commerciale sera émis par la Direction du développement du territoire et des travaux publics.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Plus spécifiquement aux règlements suivants :

- *Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) ;*
- *Règlement municipal sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;*
- *Règlement municipal sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) ;*
- *Règlement municipal sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.c-4.1).*

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART  
Commissaire au développement économique

### ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2018-03-26

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1184932001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoire - rue Saint-Denis entre les rues Marie-Anne Est et Rachel Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ DU CÔTÉ EST DE LA RUE SAINT-DENIS ENTRE LES RUES MARIE-ANNE EST ET RACHEL EST

ATTENDU QUE le non-respect des certaines conditions d'aménagement techniques à l'article 40.10 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) répond aux conditions qualitatives qui compense par la grande qualité du design, de l'esthétisme et de l'originalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite créer des aménagements d'aires de repos publics et de fraîcheur sur les artères commerciales;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoire pour l'emplacement situé en face du 4301, rue Saint-Denis.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-27 17:28

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184932001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - rue Saint-Denis entre les rues Marie-Anne Est et Rachel Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement installe du mobilier distinctif à l'image de ses parcs et de ses quartiers afin de créer un milieu de vie à l'échelle humaine, rempli de lieux de rencontre conviviaux. Dans le cas des placotoirs, en 2017, des modifications à la réglementation ont permis de laisser place à une plus grande créativité et diversité des aménagements. Dans cet esprit et afin de contribuer au projet *Fréquence* de la société de développement commercial (SDC) rue Saint-Denis, en 2017, l'arrondissement a développé un mobilier spécifique; La Vague, un placotoir doté de brumisateurs.

Ce mobilier dessiné sur mesure par Arcadia Studio est destiné à la rencontre, à la détente et à la réduction des îlots de chaleur. Il s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

En 2017, en partenariat avec l'organisme Conscience urbaine, la SDC rue Saint-Denis a installé plusieurs placettes dans les cours avant privées des commerces dans le cadre du projet *Fréquence*. Projet qui s'inscrit dans une vision d'animation et de valorisation de l'espace public à la suite d'importants travaux que la rue Saint-Denis a subis en 2015 et 2016. La SDC rue Saint-Denis s'est donc réjoui de la collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la revitalisation de l'artère commerciale par l'installation de La Vague.

Située sur le côté est de la chaussée de la rue Saint-Denis, rue du réseau artériel, entre les rues Marie-Anne et Rachel Est, en façade du 4301 rue Saint-Denis et d'une placette de la SDC rue Saint-Denis, La Vague, offre une pause fraîcheur dans les épisodes de canicule.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 006 (1167007002) le 6 février 2017: Adopter le Règlement 2017-01 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

CA17 25 0179 (1170346004) le 8 mai 2017: Octroi d'un contrat à la compagnie Manufacturier Sheltec, au montant de 92 896,93 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur conformément à l'appel d'offres sur invitation 17-16092 (un soumissionnaire), et autorisation d'une dépense de 127 113,99 \$ contingences,

incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de halte fraîcheur sur la rue St-Denis, ainsi que l'autorisation d'un virement de 116 073 \$ des surplus de gestion affectés.

## **DESCRIPTION**

En période estivale, le placotoir qui occupera l'espace en façade du 4301 de la rue Saint-Denis présente un design de qualité à l'image d'une vague. L'aménagement a une longueur de 22,40 mètres, une largeur de 1,98 mètre, pour une superficie totale de 44,35 m<sup>2</sup>. Les plans détaillés de La Vague sont disponibles en pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Afin de créer un aménagement qui se démarque et qui est à l'image de l'arrondissement, la conception d'un placotoir hors de l'ordinaire se devait de dépasser les conditions d'aménagement plus standards tout en respectant les conditions qualitatives :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.3(3)C et H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

Dans ce contexte, il est à souligner que La Vague ne respecte pas toutes les différentes conditions techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1), mais elle répond aux conditions qualitatives qui compensent par la grande qualité de son design, son esthétisme et son originalité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il y aura une perte de revenus pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifé PF543 à PF550.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir par La Vague permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables. De plus, ce type d'aménagement permet de créer un îlot de fraîcheur, puisqu'il est doté d'un système de brumisateurs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Abdelkader MESSAOUD, 23 mars 2018  
Michel TANGUAY, 22 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-22

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1180700002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 1600 avenue Laurier Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 1600, AVENUE LAURIER EST.

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Il est proposé:

D'édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 1600, avenue Laurier Est.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:09**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180700002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 1600 avenue Laurier Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce Le Bilboquet Laurier situé au 1600 de l'avenue Laurier Est demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son commerce. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics. Le Bilboquet est un fabricant de crème glacée et de sorbets artisanaux depuis plus de deux générations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 1600 de l'avenue Laurier Est. L'aménagement proposé a une longueur de sept (7) mètres, une largeur de deux (2) mètres, pour une superficie totale de 14 m<sup>2</sup>. La structure provient de l'ancien placotoir de Léo Le Glacier. Le commerce qui était situé au 919 de l'avenue Duluth Est a fermé ses portes.

Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 1600 de l'avenue Laurier Est est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.2a / H;

- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;  
Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 28 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-21

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1186768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Chambord

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE MARIE-ANNE EST À L'INTERSECTION DE LA RUE CHAMBORD

ATTENDU QU'une école est présente à l'intersection des rues Marie-Anne Est et Chambord;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons, écoliers et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'approche est de l'intersection avec la rue Chambord;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-26 09:58

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Chambord

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Chambord par des requêtes de citoyens. Une étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche est de l'intersection a été réalisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'approche est de l'intersection de la rue Chambord.

**JUSTIFICATION**

Selon les normes prescrites par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), l'installation de panneaux d'arrêts toutes directions peut être envisagée à l'intersection Marie-Anne Est / Chambord :

- La condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour l'heure de pointe du matin (8 h à 9 h) et la période du midi (11 h à 13 h), totalisant 3 heures sur les 8 heures enregistrées du comptage de circulation.
- Malgré le fait que la condition de la proximité d'un arrêt situé en aval (De Brébeuf) et de feux de circulation situés en amont (De Lanaudière) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement. La présence des feux situés sur la rue Marie-Anne Est en amont, à

l'intersection De Lanaudière, ne nuira pas à la visibilité du futur arrêt à Chambord. D'ailleurs, la présence d'une saillie du côté nord-est permet d'installer la tige sur celle-ci, en bordure de la chaussée où la visibilité est optimale.

Les normes du MTMDET se voulant une référence, il appert que l'ingénieur demeure responsable d'appliquer la norme, en totalité comme en partie.

Dans ce cas-ci, l'arrêt sur la rue Marie-Anne améliorera la sécurité des cyclistes. En effet, une chaussée désignée est aménagée sur la rue Chambord alors que la rue Marie-Anne Est devient de plus en plus un axe populaire emprunté par les cyclistes qui veulent éviter la piste très achalandée de la rue Rachel. Également, la présence d'un arrêt sur Marie-Anne Est sécurisera la traversée des piétons, notamment la jeune clientèle fréquentant l'école Lanaudière. L'accès principal des écoliers se situe sur la rue De Lanaudière au sud de la rue Marie-Anne Est alors que la cour de l'école longe la rue Marie-Anne Est sur le tronçon De Lanaudière - Chambord. D'ailleurs, les débits véhiculaires les plus élevés sont recensés durant l'heure où la majorité des élèves se déplacent vers l'école pour le début des classes du matin.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Chambord permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est contribuera à la sécurité des piétons, écoliers et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où le panneau d'arrêt est prévu 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois le panneau d'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 26 mars 2018  
Michel TANGUAY, 15 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-08

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



**Dossier # : 1186768005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Latreille à l'intersection des rues Marquette, Fabre et Garnier

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE LATREILLE À L'INTERSECTION DES RUES MARQUETTE, FABRE ET GARNIER

ATTENDU QU'aucun mode de gestion ne régit les intersections de la rue Latreille avec les rues Marquette, Fabre et Garnier;

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé l'ajout d'un panneau d'arrêt à ces intersections afin d'améliorer la sécurité des usagers qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Latreille aux intersections avec les rues Marquette, Fabre et Garnier;
- D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-19 09:44

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186768005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Latreille à l'intersection des rues Marquette, Fabre et Garnier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Latreille possède un statut officiel de rue dans l'arrondissement. Or, il n'existe aucun mode de gestion au croisement de la rue Latreille et des rues Marquette, Fabre et Garnier, ce qui peut créer des situations conflictuelles entre les usagers. Des citoyens demandent également à ce que des arrêts soient implantés sur la rue Latreille.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude des intersections, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Latreille aux intersections des rues Marquette, Fabre et Garnier.

**JUSTIFICATION**

La circulation aux intersections est habituellement gérée par un panneau d'arrêt sur la rue secondaire. Dans ce cas-ci, la rue Latreille constitue la rue secondaire, d'autant plus que des entrées charretières doivent être franchies pour y accéder. Pour cette raison, des arrêts sont recommandés sur la rue Latreille aux intersections des rues Marquette, Fabre et Garnier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place de panneaux d'arrêt sur la rue Latreille améliorera la sécurité des usagers du secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où le panneau d'arrêt est prévu 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur les approches est et ouest des carrefours une fois le panneau d'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 mars 2018  
Annie LAMBERT, 15 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-15

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1180691001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIF À LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION DES LOTS 5 832 052, 5 832 053 ET 5 839 177 (5350 à 5400, AVENUE HENRI-JULIEN)**

VU l'article 130.3 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;

ATTENDU QUE les nouveaux paramètres de densité proposés concordent avec les exigences du ministère de la Culture et des Communications qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il sera adopté un *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien);

D'adopter le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien);

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) au mardi 1er mai 2018, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:15

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la résolution CA06 250322 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel avec une hauteur de 5 étages sur l'avenue Henri-Julien et de 6 étages dans le prolongement de l'avenue du Carmel. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant un bâti de 5 à 9 étages (secteur à transformer 11-T4).

En 2007, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décrété une aire de protection autour de l'immeuble patrimonial classé du monastère des Carmélites, exigeant l'obtention d'une autorisation du ministère pour toute nouvelle construction. L'énoncé de l'intérêt patrimonial, complété le 1<sup>er</sup> octobre 2012, établit les valeurs associées à l'aire de protection, à savoir des objectifs de préservation des vues vers et depuis le jardin du monastère ainsi que du maintien d'une quiétude nécessaires au mode de vie contemplatif des moniales. Après l'étude du projet de construction, le MCC, en lien avec ces objectifs, a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le site du 5350 à 5400, avenue Henri-Julien, ce qui va à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme et du projet particulier (PPCMOI) en vigueur.

Afin de se conformer aux exigences du ministère, l'arrondissement propose la présente modification au Plan d'urbanisme à l'effet d'incorporer la propriété visée (5350-5400, avenue Henri-Julien) au secteur adjacent au nord, qui autorise un bâti de 3 à 5 étages (11-T2).

En même temps, la présente modification au Plan permettra la modification à la résolution CA06 250322, adoptée en 2006 en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin de réduire la hauteur du bâtiment projeté à un maximum de 4 étages (voir dossier 1180691002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**5 septembre 2006** : Adoption de la résolution CA06 250322, autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

*immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1060691005).

**1<sup>er</sup> septembre 2011** : Adoption de la résolution CA11 2500265, visant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour l'immeuble résidentiel projeté aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1110049003) (prolongation du délai de réalisation du projet).

## **DESCRIPTION**

La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluse à la partie I du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe A à la présente résolution.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les motifs suivants :

- La modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;
- Les nouveaux paramètres de densité proposés concordent avec les exigences du MCC, qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;
- La modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**9 avril 2018** : Conseil d'arrondissement : donner avis de motion, adopter le règlement et fixer la date de l'assemblée publique de consultation;

- **Avril 2018** : Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **1er mai 2018** : Assemblée publique de consultation;
- **7 mai 2018** : Conseil d'arrondissement : Recommandation au conseil de la ville d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;
- **6 juin 2018** : Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **18 juin 2018** : Conseil municipal : adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme;
- **Juin 2018** : Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement;
- **Juillet 2018** : Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale. Le règlement est alors réputé conforme au Schéma d'aménagement (264.0.3 et 137.13 LAU).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour la propriété située aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1180691002, soit conforme à celui-ci.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 26 mars 2018  
Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1187007001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2018-01 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin de bonifier certaines dispositions applicables aux occupations périodiques du domaine public

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., C. O-0.1) AFIN DE BONIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX OCCUPATIONS PÉRIODIQUES DU DOMAINE PUBLIC

- ATTENDU QUE les occupations périodiques du domaine public sont bénéfiques pour le dynamisme des artères commerciales;
- ATTENDU QUE les modifications vont permettre aux commerçants de maximiser l'exploitation de leur café-terrasse pendant la période estivale en prolongeant la période d'occupation périodique du domaine public;
- ATTENDU QUE cette extension aura peu voir aucun impact sur la gestion ou l'utilisation du domaine public par l'arrondissement.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De donner avis de motion, à une séance subséquente, de la présentation du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2018-01);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2018-01).

;

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187007001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2018-01 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin de bonifier certaines dispositions applicables aux occupations périodiques du domaine public

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années déjà, la période estivale sur le Plateau-Mont-Royal est, entre autre, synonyme de cafés-terrasses occupant la chaussée et/ou une partie du trottoir. Éléments incontournables de l'aménagement urbain, ils contribuent au dynamisme des artères commerciales sur le territoire de l'arrondissement. À la requête de certains exploitants de cafés-terrasses et dans le but de maximiser le bénéfice que ceux-ci apportent au paysage urbain du Plateau, il est souhaité étendre dans certains cas le début et la fin de la période d'exploitation estivale des cafés-terrasses aux fins de semaines précédent et suivant les dates d'occupation qui sont du 15 avril au 15 octobre. Il est souhaité appliquer cette même autorisation à la période d'occupation des étals de fruits/légumes/fleurs et des placottoirs. Ainsi, les commerçants pourront, selon les années, bénéficier jusqu'à deux fins de semaine supplémentaires pour l'exploitation d'un café-terrasse ou étal de fruits/légumes/fleurs tandis que l'ensemble des citoyens pourra profiter plus longtemps des placottoirs. Suite à la première année d'exploitation des cafés-terrasses au centre de la rue Prince-Arthur Est réaménagée, il est souhaité ajuster la réglementation applicable afin de permettre, malgré l'obligation de présenter la demande avant le 1er mars, le dépôt et l'autorisation d'une demande de permis d'occupation du domaine public pour un café-terrasse après cette date dans le cas où des espaces sont toujours disponibles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1167007002 - 6 février 2017 - Adopter le Règlement 2017-01 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

**DESCRIPTION**

Les modifications apportées au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) visent à :

- étendre, dans certains cas, la période d'occupation périodique autorisée pour un café-terrasse;
- étendre, dans certains cas, la période d'occupation périodique autorisée pour un placottoir;

- étendre, dans certains cas, la période d'occupation périodique autorisée pour un étal de fruits, de légumes ou de fleurs;
- permettre, sous certaines conditions, le dépôt d'une demande de café-terrasse sur la rue Prince-Arthur Est à partir du 15 avril.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications proposées vont permettre aux commerçants de maximiser les bénéfices durant la période estivale en ajoutant, selon les années, jusqu'à deux fins de semaine supplémentaires d'exploitation de leur café-terrasse. Cela va aussi contribuer à la consolidation du dynamisme des artères commerciales situées sur le territoire de l'arrondissement. Cette légère extension a peu, voir aucun, impact sur la gestion ou l'utilisation du domaine public par l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est prévu de conserver, au Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la même période de facturation, soit du 15 avril au 15 octobre. De ce fait, la modification au Règlement sur l'occupation du domaine public n'engendrera aucuns frais supplémentaires, liés aux journées d'occupation additionnelles permises, pour les demandeurs de permis d'occupation périodique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. Ces modifications réglementaires seront intégrées aux guides d'aménagement d'un café-terrasse et d'un placotioir pour l'année 2018.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 5 mars 2018

Adoption du règlement : 9 avril 2018

Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-02-08

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1183172002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2018-03 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal R.R.V.M.,c.O-0,1 afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un café terrasse à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ADOPTER LE RÈGLEMENT (2018-03) - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M.,c.O-0.1) AFIN DE SOUSTRAIRE LES DEMANDES D'AUTORISATION VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE À L'OBLIGATION DE FOURNIR L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE les modifications réglementaires faciliteront l'obtention d'une autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse;

ATTENDU QUE les cafés-terrasses sont aménagés sur le domaine public;

ATTENDU QUE l'arrondissement encourage les commerçants à aménager un café-terrasse qui contribue à l'animation de l'espace public.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

De donner avis de motion au Règlement 2018-03 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;  
D'adopter, à une séance subséquente, le Règlement (2018-03) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-26 14:16

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183172002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2018-03 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal R.R.V.M.,c.O-0,1 afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un café terrasse à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur l'occupation du domaine public en vigueur actuellement comporte plusieurs dispositions particulières aux occupations périodiques du domaine public. Une des dispositions particulières indique que le demandeur doit fournir une preuve qu'il est autorisé par le propriétaire de l'immeuble à opérer un café-terrasse sur le domaine public. Il a été porté à notre attention que certain propriétaire d'immeuble exige des frais à leur locataire afin de fournir cette autorisation, ce qui augmente les frais associés à l'exploitation d'un café-terrasse pour les commerçants locataires.

Considérant qu'un aménagement de type café-terrasse constitue une structure indépendante au bâtiment et que l'aménagement est localisé sur le domaine public, il est recommandé de modifier le Règlement sur l'occupation du domaine public afin que l'autorisation écrite du propriétaire ne soit plus requise pour l'obtention d'un permis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est proposé de modifier le *Règlement sur l'occupation du domaine pulic* (R.R.V.M., c. O-0.1) comme suit :

Dans la **SOUS-SECTION 1**, de la **SECTION III**:

- Modifier le paragraphe 2° du 2ième alinéa de l'article 36 par le retrait des mots "*et qu'il est autorisé par le propriétaire, à l'exception d'une demande d'autorisation visant l'aménagement d'un placottoir, à opérer sur le domaine public à cette fin ou qu'il est le propriétaire de l'immeuble où se trouve cet établissement, selon le cas*"

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement veut promouvoir l'animation de l'espace public et l'aménagement des cafés-terrasses par les commerçants contribue à cet objectif. Par cette modification réglementaire, l'arrondissement veut simplifier la demande de permis d'occupation temporaire du domaine public et éviter aux commerçants d'assumer des frais supplémentaires.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette modification réglementaire sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement, lors de son adoption.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : séance extraordinaire du 27 mars 2018

Adoption : séance ordinaire du 9 avril 2018

Entrée en vigueur : avis public dans le journal Le Plateau après son adoption

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-23

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE LIMITER L'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS EN COUR ARRIÈRE AUX SECTEURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS (01-277-82)**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut encourager la réappropriation des ruelles par les riverains;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire favoriser le verdissement des cours et des espaces publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite sécuriser les milieux de vie;

ATTENDU QUE l'arrondissement cherche à réduire la dépendance à l'automobile sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 30 janvier 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du

*Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (01-277-82);*

*D'adopter le premier projet du règlement 01-277-82 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels;*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 16:56

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un milieu dense et animé comme celui du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement des espaces de vie doit être encadré de manière à assurer le bien-être des individus dans le respect de l'intérêt collectif. Pour l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés, l'administration municipale a comme objectif d'encourager le verdissement, de prioriser les modes de transport actif et collectif, d'assurer l'utilisation optimale de chacun des espaces et de promouvoir le vivre ensemble.

Ces balises de développement du territoire se concrétisent grâce à des interventions telles que l'aménagement de ruelles vertes, le partage plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs et la création de lieux de rencontre informels, comme les Terrasses Roy ou La Petite Floride.

Même sans aménagement particulier, la ruelle joue un rôle prépondérant dans la qualité d'un milieu de vie des résidents. Bien qu'elles aient été conçues comme des voies de service (livraison du combustible ou de la glace et sortie de secours), les ruelles sont davantage un lieu où s'exprime la vie sociale d'une unité de voisinage. Pendant que les enfants y trouvent refuge pour y jouer, d'autres s'y rassemblent pour socialiser ou s'adonner à des activités ponctuelles. La ruelle constitue ainsi le prolongement des cours arrière et comble un besoin pour les nombreux citoyens ne disposant que de peu d'espace extérieur appropriable.

Le développement de ruelles verdies, conviviales et sécuritaires pour les citoyens de tous âges ne doit pas être entravé par plus de circulation automobile. Selon un relevé visuel effectué en 2014, à partir d'un échantillonnage, il a été estimé que 40 % des cours arrière sont aménagées pour le stationnement d'un véhicule automobile. Pour éviter l'augmentation du nombre de stationnements adjacent à une ruelle, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**Historique de la réglementation sur le stationnement**

L'encadrement des normes de stationnement traduit à la fois l'évolution des valeurs collectives et la volonté des administrations à conditionner le changement de paradigme d'aménagement axé sur l'automobile.

## **1994**

- Interdire le stationnement en cour avant sur l'ensemble du territoire, à l'exception des bâtiments isolés.

## **2006**

- Proscrire le stationnement en cour avant sur les bâtiments isolés;
- Éliminer l'exigence de fournir des unités de stationnement lors de nouveaux projets de construction ou d'agrandissement;
- Obliger l'aménagement d'une unité de stationnement pour vélo par logement;
- Réduire le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé (de 1,5 unité à 0,67 unité par logement);
- Exiger qu'une aire de stationnement n'excède pas 50 % de la cour et que la partie non utilisée à des fins de stationnement fasse l'objet d'un aménagement paysager.

## **2014**

- Interdire la construction de garages hors sol;
- Bannir l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure desservant 7 logements et plus;
- Prohiber les revêtements de sol dont l'indice de réflectance solaire est inférieur à 29 comme l'asphalte.

## **2016**

- Assurer la mise aux normes d'une aire de stationnement lors d'une transformation;
- Empêcher l'aménagement d'une aire de stationnement en bordure d'une ruelle champêtre.

### **Permis d'aménagement d'une aire de stationnement**

L'analyse des permis émis de 2012 à 2017 montre qu'une moyenne de 14 aires de stationnement de surface sont aménagées annuellement. Lorsqu'on regarde uniquement les permis de construction, on constate que 90 % des nouvelles constructions ne comportent aucun stationnement extérieur.

### **Vignette de stationnement**

Pour répondre à la demande de stationnement, l'arrondissement privilégie le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). À la demande des citoyens et après une analyse des contraintes par les professionnels de l'arrondissement, l'espace réservé aux détenteurs de vignettes peut être ajusté.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

### **DESCRIPTION**

Le projet de règlement 01-277-82 vise à prohiber l'aménagement de toute nouvelle aire de stationnement automobile en surface dans les secteurs dont la catégorie d'usages principale est habitation (H) ou équipements collectifs et institutionnels (E).

Suite au dépôt d'un avis de motion, seul l'aménagement d'une aire de stationnement intérieure ou dans la cour arrière d'un bâtiment situé dans un secteur dont la catégorie d'usages principale est commerciale (C) ou industrielle (I) sera autorisé.

Les unités de stationnement existantes demeureront autorisées en vertu des dispositions sur les droits acquis.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Encourager la réappropriation des ruelles par les riverains;
- Favoriser le verdissement des cours et des espaces publics;
- Sécuriser les milieux de vie;
- Réduire la dépendance à l'automobile.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 30 janvier 2018 (voir la recommandation en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'encadrement du stationnement représente un outil incontournable de la gestion de la mobilité et de l'aménagement durable d'un territoire. L'interdiction de construire de nouvelles aires de stationnement extérieures dans les secteurs résidentiels et collectifs encourage la réappropriation des espaces publics et transforme les milieux de vie en améliorant la qualité paysagère des cours tout en limitant la circulation automobile dans les ruelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La modification proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

### **Étape réalisée**

- 30 janvier 2018 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.



## Étape projetée

- 5 mars 2018 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

## Étapes subséquentes

- mars 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 3 avril 2018 : Assemblée publique de consultation;
- 9 avril 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
- avril 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- 7 mai 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
- Juin 2018 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY

Le : 2018-02-06

Conseiller en aménagement

Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1170691008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur la marquise - 4664, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la superficie maximale d'enseigne

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA MARQUISE, IMMEUBLE SITUÉ AU 4664, RUE SAINT-DENIS, ET CE, EN DÉROGEANT À LA SUPERFICIE MAXIMALE D'ENSEIGNE**

ATTENDU QUE la qualité visuelle et urbaine du projet justifie la dérogation demandée;

ATTENDU QUE l'enseigne, implantée sur une marquise existante depuis les années 80, concorde bien avec le concept architectural et les rénovations réalisées récemment sur l'immeuble, et qui incluait, entre autres, l'enlèvement des enseignes sur la façade et en saillie;

ATTENDU QUE la proposition d'enseigne, avec du lettrage découpé dans un fond noir, même éclairée de l'intérieur, demeure de nature sobre, et s'intègre bien à l'architecture et à la vocation culturelle de l'immeuble ainsi qu'au paysage urbain de la rue Saint-Denis;

ATTENDU qu'à la séance du 28 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 4664, rue Saint-Denis, et

ce, en dérogation à l'article 453 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Qu'une seule enseigne dérogatoire à la superficie maximale d'enseigne autorisée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) soit autorisée et que cette enseigne ne peut être installée que sur la partie avant de la marquise;
- Que la superficie maximale de cette enseigne, après la majoration de 30 %, soit de 7,5 m<sup>2</sup>;
- Que cette enseigne ne comporte que le nom d'une salle de spectacle et son logo;
- Que la présente autorisation s'applique uniquement à l'usage « salle de spectacle ».

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 14:04

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170691008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur la marquise - 4664, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la superficie maximale d'enseigne

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne sur la marquise de l'immeuble situé au 4664, rue Saint-Denis, en dérogation à l'article 453 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). L'enseigne, éclairée de l'intérieur sur fond noir, annoncera de façon modeste le nom du Théâtre du Rideau Vert, ainsi que son logo. Cette enseigne, d'une superficie de 7,41 m<sup>2</sup>, s'ajouterait aux deux enseignes déjà autorisées de plein droit sur les deux côtés latéraux de la marquise qui ont ensemble une superficie de 2,16 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale d'enseigne pour l'immeuble de 11,31 m<sup>2</sup>. Or, la superficie maximale d'enseigne autorisée est de 4,84 m<sup>2</sup>. À la séance du 28 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la dérogation demandée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Autoriser l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 4664, rue Saint-Denis, et ce, en dérogation à l'article 453 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Qu'une seule enseigne dérogatoire à la superficie maximale d'enseigne autorisée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) soit autorisée et que cette enseigne ne soit installée que sur la partie avant de la marquise;
- Que la superficie maximale de cette enseigne, après la majoration de 30 %, soit de 7,5 m<sup>2</sup>;
- Que cette enseigne ne comporte que le nom d'une salle de spectacle et son logo;

- Que la présente autorisation s'applique uniquement à l'usage « salle de spectacle ».

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Bien que la superficie dépasse le quota autorisé, la qualité visuelle et urbaine du projet justifie la dérogation demandée;
- L'enseigne, implantée sur une marquise existante depuis les années 80, concorde bien avec le concept architectural et les rénovations réalisées récemment sur l'immeuble, et qui incluaient, entre autres, l'enlèvement des enseignes sur la façade et en saillie;
- La proposition d'enseigne, avec du lettrage découpé dans un fond noir, même éclairée de l'intérieur, demeure de nature sobre, et s'intègre bien à l'architecture et à la vocation culturelle de l'immeuble ainsi qu'au paysage urbain de la rue Saint-Denis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation à l'article 453 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* n'est pas susceptible d'approbation référendaire. Calendrier projeté :**

- **5 mars 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, du projet de résolution;
- **mars 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**La dérogation proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* n'est pas assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)*. Toutefois, le projet déroge aux articles 143.1 et 348.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 17 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-12-21

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics





**Dossier # : 1170691007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTER LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, LES USAGES RESTAURANT ET CAFÉ-TERRASSE À L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 225, RUE SHERBROOKE OUEST, ET CE, EN DÉROGATION AUX RÈGLES DE CONTINGEMENT ET AUX NORMES POUR UN CAFÉ-TERRASSE**

ATTENDU sa localisation de ce restaurant sur une artère importante, mais relativement peu desservie par ce type d'établissement, à proximité des campus universitaires et du Quartier des spectacles, contribuerait à l'animation du secteur;

ATTENDU QUE le projet concorde bien avec la typologie de l'immeuble, et localisé sous la marquise, le café-terrasse n'aurait pas d'impacts de bruit sur le milieu ni sur les résidents de l'immeuble;

ATTENDU QUE la petite échelle de l'entreprise et de son café-terrasse minimiserait également des nuisances possibles;

ATTENDU QUE la terrasse, bien délimitée et conçue comme un ensemble en lien avec l'architecture de l'immeuble, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

ATTENDU qu'à la séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser les usages restaurant et café-terrasse accessoire à ce restaurant pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogation aux articles 240, 357 et 358 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que la superficie du restaurant n'excède pas 55 m<sup>2</sup>;
- Que la superficie du café-terrasse rattaché au restaurant n'excède pas 35 m<sup>2</sup>.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 17:41

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170691007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présente demande concerne *Le Nouveau Colisée* , un bâtiment de grande hauteur situé à la limite nord de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, sur la rue Sherbrooke Ouest. Cet immeuble abrite 293 logements et comporte un basilaire offrant quatre locaux commerciaux, occupés par le restaurant le *Benelux* , le *Nettoyeur Florida* et le dépanneur *Provisoir* , qui partage sa suite commerciale avec la franchise *Subway* . L'établissement *Club Soya* , qui occupe depuis l'été 2017 une suite laissée vacante vers 2014 par un club vidéo, sollicite l'arrondissement pour que lui soit autorisé l'usage « restaurant » avec café-terrasse. Actuellement, ce commerce, d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, possède un certificat d'occupation pour l'usage « épicerie », ce qui ne lui permet qu'un maximum de 12 places assises à l'intérieur, ainsi que le même nombre de places à l'extérieur.

Le modèle d'affaires de l'établissement ayant évolué, Club Soya souhaite maintenant offrir le service aux tables et servir des boissons alcoolisées en accompagnement des repas. Il espère également pouvoir augmenter à 18 le nombre de places assises disponibles dans son établissement et disposer d'un café-terrasse permettant lui aussi d'accueillir 18 clients.

Lors des travaux réalisés récemment par le propriétaire de l'immeuble, des murets et des bacs permanents de plantation en maçonnerie ont été installés dans la cour avant de l'immeuble, incluant devant l'établissement visé. Localisée sous la marquise de l'immeuble, la terrasse projetée, d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>, est protégée des intempéries.

Le projet déroge aux articles suivants du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- à l'article 240, qui exige une distance minimale de 25 m entre les restaurants;
- à l'article 358, qui autorise un café-terrasse rattaché à un restaurant à la catégorie C.4, mais seulement pour les classes B ou C, tandis que l'établissement est localisé dans la classe A (C.4A, H);

- à l'article 359, qui stipule que la superficie d'un café-terrasse ne doit pas excéder 50 % de la superficie occupée par l'établissement auquel il se rattache, tandis que la terrasse occuperait 60 %.

Jusqu'en 2012, un restaurant dont la superficie de plancher était inférieure à 50 m<sup>2</sup> n'était pas assujéti à la règle du contingentement. Cet allégement découlait de la réglementation d'urbanisme précédent celle des arrondissements. À cette époque, une telle exception avait été considérée comme étant souhaitable pour la vitalité des grands immeubles à bureaux du centre-ville, de grands hôtels, des centres commerciaux, etc. Or, par ce changement réglementaire, l'arrondissement souhaitait adresser ses préoccupations à l'égard des nuisances générées par la multiplication de façon très concentrée de ce type d'établissement.

Si, de manière générale, la Direction du développement du territoire et des travaux publics privilégie habituellement la diversification de l'offre de services plutôt que l'ajout de restaurants supplémentaires sur le territoire, une analyse à plus grande échelle des commerces ayant pignon sur la rue Sherbrooke Ouest ne fait pas état d'une présence marquée de service de restauration. Pourtant, cette rue présente une importante densité de logements, d'emplois et d'institutions.

À la séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la dérogation demandée.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**7 avril 2008 :** Adoption d'une résolution autorisant l'aménagement d'un café-terrasse au bénéfice du commerce voisin, situé au 245, rue Sherbrooke Ouest, au rez-de-chaussée du même bâtiment (CA08 250110).

## **DESCRIPTION**

Autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux articles 240, 358 et 359 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la superficie du restaurant soit d'au plus 55 m<sup>2</sup>;
- Que la superficie du café-terrasse rattaché au restaurant soit d'au plus 35 m<sup>2</sup>.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la localisation de ce restaurant sur une artère importante, mais relativement peu desservie par ce type d'établissement, à proximité des campus universitaires et du Quartier des spectacles, contribuerait à l'animation du secteur;
- le projet concorde bien avec la typologie de l'immeuble, et localisé sous la marquise, le café-terrasse n'aurait pas d'impacts de bruit sur le milieu ni sur les résidents de l'immeuble;
- la petite échelle de l'entreprise et de son café-terrasse minimiserait également des nuisances possibles;

- la terrasse, bien délimitée et conçue comme un ensemble en lien avec l'architecture de l'immeuble, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'établissement, localisé à même un milieu résidentiel dense, à proximité des grandes institutions et le centre-ville et une station de métro, s'adresse à un clientèle qui se déplace principalement à pied.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation aux articles 240, 358 et 359 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **5 mars 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **mars 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution;
- Autorisation du ministère des Affaires culturelles

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Les dérogations proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.** À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le

signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 143.1 et 348.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 février 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-02-15

Marlène SCHWARTZ  
Conseiller(ere) en aménagement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1170691005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :  
ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 75 À 77, RUE PRINCE-ARTHUR OUEST, ET CE, EN DÉROGATION AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR MAXIMALE

ATTENDU QUE l'immeuble, construit en 1995, est localisé à l'extrémité d'une série de cinq bâtiments contigus de deux étages construits vers 1900 et adjacents d'un immeuble résidentiel de 15 étages. De cette manière, il se distingue déjà de ses voisins par son gabarit, son mur latéral courbe et sa facture architecturale;

ATTENDU QUE le retrait de la verrière mettrait en évidence la continuité architecturale en façade avec ses voisins plus anciens, telle que visée à l'origine;

ATTENDU QUE le contexte d'insertion fait en sorte que l'agrandissement proposé aurait peu d'impact supplémentaire sur l'ensoleillement;

ATTENDU QUE le projet permettrait le verdissement et la perméabilité d'une cour arrière asphaltée.

ATTENDU qu'à la séance du 30 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-

Arthur Ouest, et ce, en dérogation au Règlement 9019 ainsi qu'à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et l'article 18.1, aux conditions suivantes :

- Que la verrière non autorisée au troisième niveau soit retirée;
- Que seul un agrandissement du troisième niveau vers l'arrière soit autorisé, et ceci, dans le prolongement du volume existant;
- Que le revêtement de sol en asphalte de la cour arrière soit retiré et remplacé par des végétaux plantés en pleine terre, avec un maximum de 50 % en pavés perméables de couleur pâle;
- Que la cour arrière soit entourée, à l'exception d'un accès piéton d'au plus 1,2 m, par une haie vive ou une clôture afin de bien définir le terrain;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour arrière ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'aucun stationnement pour automobile ne soit autorisé dans la cour arrière;
- Que tout élément de la terrasse prévue au troisième niveau puisse être implantée avec un retrait minimal d'une fois la hauteur;
- Qu'un plan détaillé d'aménagement paysager soit soumis avec la demande de permis indiquant les plantations dans la cour et sur le toit du deuxième niveau incluant les détails des bacs de plantations;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 16:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170691005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise l'agrandissement vers l'arrière du troisième étage du bâtiment situé aux 75 à 77, rue Prince-Arthur Ouest. Ceci permettrait d'ajouter une chambre à coucher supplémentaire à ce duplex, récemment devenu unifamilial. Le projet déroge au Règlement 9019, adopté par le conseil municipal en 1991, autorisant la construction d'un immeuble de trois étages, conformément aux plans en annexe. Le terrain a fait l'objet d'un appel de propositions dans le cadre du programme de développement résidentiel « Habiter-Montréal ». Le projet déroge également à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* qui exige une hauteur de deux étages.

Le projet prévoit le retrait de la verrière en façade au troisième niveau, implantée sans permis et très visible de la voie publique, ainsi que le verdissement de la cour arrière, actuellement asphaltée et utilisée à des fins de stationnement pour automobiles.

À la séance du 30 janvier 2018, le CCU a émis une recommandation favorable à l'agrandissement proposé du troisième étage. Or, à la suite de la recommandation défavorable du CCU ainsi que de la Direction aux dérogations requises pour l'aménagement de l'aire de stationnement proposée dans la cour arrière, le requérant est en accord avec le verdissement de cet espace et le retrait de l'aire de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

27 janvier 1991: Adoption du Règlement 9019 par le conseil municipal, autorisant la construction à des fins résidentielles, d'un bâtiment de trois étages plus sous-sol, conformément aux plans annexés, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte.

**DESCRIPTION**

Autoriser l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogation au Règlement 9019 ainsi qu'à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et à l'article 18.1, aux conditions suivantes :

- Que la verrière non autorisée au troisième niveau soit retirée;
- Que seul un agrandissement du troisième niveau vers l'arrière soit autorisé, et ceci, dans le prolongement du volume existant;
- Que le revêtement de sol en asphalte de la cour arrière soit retiré et remplacé par des végétaux plantés en pleine terre avec un maximum de 50 % en pavés perméables de couleur pâle;
- Que la cour arrière soit entourée, à l'exception d'un accès piéton d'au plus 1,2 m, par une haie vive ou une clôture afin de bien définir le terrain;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour arrière ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'aucun stationnement pour automobile ne soit autorisé dans la cour arrière;
- Que tout élément de la terrasse prévue au troisième niveau puisse être implantée avec un retrait minimal d'une fois la hauteur;
- Qu'un plan détaillé d'aménagement paysager soit soumis avec la demande de permis indiquant les plantations dans la cour et sur le toit du deuxième niveau incluant les détails des bacs de plantations;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- L'immeuble, construit en 1995, est localisé à l'extrémité d'une série de cinq bâtiments contigus de deux étages construits vers 1900 et adjacents d'un immeuble résidentiel de 15 étages. De cette manière, il se distingue déjà de ses voisins par son gabarit, son mur latéral courbe et sa facture architecturale;
- Le retrait de la verrière mettrait en évidence la continuité architecturale en façade avec ses voisins plus anciens, telle que visée à l'origine;
- Le contexte d'insertion fait en sorte que l'agrandissement proposé aurait peu d'impact supplémentaire sur l'ensoleillement;
- Le projet permettrait le verdissement et la perméabilité d'une cour arrière asphaltée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet, en ajoutant une chambre à coucher supplémentaire, permettrait de répondre aux besoins de la famille et permettrait de verdir une cour actuellement asphaltée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **5 mars 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mars 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Les dérogations à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et au Règlement 9019 ne sont pas assujetties à un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 16 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-02-16

Marlène SCHWARTZ  
Conseiller(ere) en aménagement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UNE CONDITION ÉNONCÉE À LA RÉOLUTION CA06 250332 POUR UN PROJET RÉSIDENTIEL SUR UN TERRAIN SITUÉ AUX 5350 À 5400, AVENUE HENRI-JULIEN**

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;

ATTENDU QUE la nouvelle condition concorde avec les exigences du ministère de la Culture et des Communications qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 27 mars 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

*modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , la modification à la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 1er mai 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:14

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la résolution CA06 250322 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel avec une hauteur de 5 étages sur l'avenue Henri-Julien et de 6 étages dans le prolongement de l'avenue du Carmel. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant un bâti de 5 à 9 étages (11-T4).

En 2007, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décrété une aire de protection autour de l'immeuble patrimonial classé du monastère des Carmélites, exigeant l'obtention d'une autorisation du ministère pour toute nouvelle construction. L'énoncé de l'intérêt patrimonial, complété le 1<sup>er</sup> octobre 2012, établit les valeurs associées à l'aire de protection, à savoir des objectifs de préservation des vues vers et depuis le jardin du monastère ainsi que du maintien d'une quiétude nécessaires au mode de vie contemplatif des moniales. Après l'étude du projet de construction, le MCC, en lien avec ces objectifs, a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le site du 5305 à 5400, avenue Henri-Julien, ce qui va à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme et du projet particulier (PPCMOI) en vigueur.

Afin de se conformer aux exigences du ministère, la présente modification à la résolution CA06 250322 aurait pour effet de réduire la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment projeté à 4 étages.

La demande de permis n° 3001009631 visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages comportant 63 logements, 42 unités de stationnement pour vélo et 35 unités de stationnement pour automobiles, a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du Règlement sur les PIIA à la séance du 28 novembre 2017.

À la séance du 27 mars 2018, le CCU a émis une recommandation favorable aux modifications demandées au PPCMOI.

Simultanément, une modification au Plan d'urbanisme est en cours d'adoption, assurant ainsi la concordance du PPCMOI au Plan (voir dossier 1180691001).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**5 septembre 2006** : Adoption de la résolution CA06 250322, autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1060691005).

**1<sup>er</sup> septembre 2011** : Adoption de la résolution CA11 2500265, visant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1110049003) (prolongation du délai de réalisation du projet).

## **DESCRIPTION**

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la modification de la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à cette demande pour les motifs suivants :

- La modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initiale, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;
- La nouvelle condition concorde avec les exigences du MCC qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;
- La modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a émis un avis favorable à la modification proposée au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une



meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **9 avril 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Avril 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1<sup>er</sup> mai 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047).

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186008001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2018 sur les tronçons de rues spécifiés au sommaire décisionnel;
2. D'entériner que l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée soit fait par la Ville et n'engendre aucune dépense au propriétaire ayant signifié son consentement à l'arrondissement, conformément au règlement.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-20 16:56

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186008001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des modalités du progamme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de sa séance spéciale du 22 août 2005, le conseil d'arrondissement procédait à l'adoption du règlement 2005-17 intitulé *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée* . Or, l'article 1 de ce règlement prévoit que le conseil d'arrondissement détermine, par résolution, les modalités du programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0162 - 1176008003 - 1<sup>er</sup> mai 2017 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2017;  
 CA16 25 0123 - 1166008002 - 4 avril 2016 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2016;  
 CA15 25 0159 - 1156008003 - 7 avril 2015 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2015;

**DESCRIPTION**

La priorité est accordée aux secteurs A, B et C. Cette priorité étant accordée du sud au nord et de l'est à l'ouest, à l'intérieur de l'arrondissement.

SECTEURS	QUADRILATÈRES/RUES
<b>A</b>	Les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>· boulevard Saint-Laurent</li> <li>· rue Saint-Denis</li> <li>· avenue du Mont-Royal</li> <li>· rue Prince-Arthur</li> </ul>
<b>B</b>	Les rues suivantes:

	<ul style="list-style-type: none"> <li>· rue Sherbrooke</li> <li>· rue Milton</li> <li>· avenue des Pins</li> <li>· rue Roy</li> <li>· avenue Duluth</li> <li>· rue Rachel</li> <li>· rue Marie-Anne</li> <li>· boulevard Saint-Joseph</li> <li>· avenue Laurier</li> <li>· avenue Fairmount</li> <li>· rue Saint-Viateur</li> <li>· rue Bernard</li> <li>· avenue du Parc</li> <li>· rue Saint-Urbain</li> <li>· avenue Papineau</li> <li>· avenue de Lorimier</li> </ul>
<b>C</b>	Quadrilatère au nord de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et entre la rue Hutchison, à l'ouest, et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que l'avenue du Parc-La Fontaine, à l'est, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.
<b>D</b>	Le district du Mile End, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.
<b>E</b>	Le district de De Lorimier, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.

## **JUSTIFICATION**

Intervenir en priorité dans les secteurs A, B et C permet d'assurer une propreté accrue sur les rues les plus achalandées de l'arrondissement et par le fait même les plus touchées par les graffitis.

Aussi, dans le cadre de la collaboration de l'arrondissement avec le Service de la concertation des arrondissements, les rues du secteur A sont prioritaires dans les interventions en matière de propreté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En respectant les secteurs prioritaires, nous arrimons les opérations d'enlèvement de graffitis aux besoins en matière de propreté ainsi qu'aux attentes du programme de propreté de la Ville centre, qui priorise les interventions sur les artères commerciales.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis et ses secteurs d'intervention se trouve sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-16

Luc GOSSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1183945012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination temporaire de M. Guy Ouellet à titre de directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics, et ce, à compter du 14 avril 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de l'arrondissement, il est recommandé :

D'autoriser la nomination temporaire de M. Guy Ouellet à titre de directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics à compter du 14 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-06 12:16

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination temporaire de M. Guy Ouellet à titre de directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Considérant la vacance du poste de Directeur d'arrondissement, il est recommandé au conseil de l'arrondissement de procéder à la nomination temporaire de monsieur Guy Ouellet à titre de directeur par intérim de la Direction de l'arrondissement et des travaux publics, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal  
Rose MILLIEN, Service des ressources humaines

Lecture :

Rose MILLIEN, 29 mars 2018  
Maude BEAUDET, 29 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime GIGUÈRE  
Conseiller en ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-29

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1183945013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Création du poste et nomination temporaire de M. Michael Tremblay à titre de Directeur du développement du territoire et des études techniques, par intérim, et ce, à compter du 14 avril 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de l'arrondissement, il est recommandé :

D'autoriser la création du poste et la nomination temporaire de M. Michael Tremblay à titre de Directeur du développement du territoire et des études techniques, par intérim, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-06 12:14

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Création du poste et nomination temporaire de M. Michael Tremblay à titre de Directeur du développement du territoire et des études techniques, par intérim, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vue de la nomination temporaire du Directeur du développement du territoire et des travaux publics à titre de Directeur d'arrondissement, à la suite du départ de l'actuelle Directrice d'arrondissement, le 20 avril prochain, nous procédons à la création d'un poste temporaire de l'emploi de Directeur du développement du territoire et des études techniques, numéro d'emploi 105500, et ce, à compter de la décision.

De ce fait, les divisions de l'urbanisme, des permis et inspections et des études techniques ainsi que leurs sections respectives, relèveront, par intérim, du Directeur du développement du territoire et des études techniques. Les divisions de la voirie et leurs sections respectives quant à elles relèveront, du Directeur d'arrondissement par intérim. Il est ainsi convenu de laisser vacant le poste de l'emploi de Directeur du développement du territoire et des travaux publics pour la durée de l'intérim.

Ces intérimaires permettront à l'arrondissement de questionner son organigramme actuel en fonction de ses besoins et de procéder aux affichages requis, le cas échéant.

Par le même fait, il est recommandé au conseil de l'arrondissement de procéder à la nomination temporaire de M. Michael Tremblay (matricule 100005228 ) à titre de Directeur du développement du territoire et des études techniques, par intérim, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal  
Rose MILLIEN, Service des ressources humaines  
Catherine B BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine B BÉRUBÉ, 4 avril 2018  
Rose MILLIEN, 3 avril 2018  
Maude BEAUDET, 29 mars 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime GIGUÈRE  
Conseiller en ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe

Le : 2018-03-29



**Dossier # : 1183945009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination temporaire de Mme Lyne Olivier à titre de directrice, par intérim, de la Direction de la culture, des sports, loisirs, parcs et du développement social, et ce, à compter du 9 avril 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de l'arrondissement, il est recommandé :

D'autoriser la nomination temporaire de Mme Lyne Olivier au poste de directrice, par intérim, de la Direction de la culture, des sports, loisirs, parcs et du développement social, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-06 12:17

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination temporaire de Mme Lyne Olivier à titre de directrice, par intérim, de la Direction de la culture, des sports, loisirs, parcs et du développement social, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vue de la vacance du poste le 13 avril prochain, il est recommandé au conseil de l'arrondissement de procéder à la nomination temporaire de Mme Lyne Olivier (matricule 639212000) au poste de directrice, par intérim, de la Direction de la culture, des sports, loisirs, parcs et du développement social, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Rose MILLIEN, Service des ressources humaines  
Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 29 mars 2018  
Rose MILLIEN, 23 mars 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-23

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1186118001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz à titre de bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques, et ce, en date du 9 avril 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement du social, il est recommandé :  
D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz à titre de bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques, et ce, en date du 9 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 15:31

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1186118001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz à titre de bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques, et ce, en date du 9 avril 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division de la culture et des bibliothèques propose la nomination en vue de la permanence de madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz (matricule 100005162) à titre de bibliothécaire (400500) au poste 64520, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'emploi de bibliothécaire en vue de générer une liste d'éligibilité et ainsi combler des postes en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville de Montréal seulement.

Suite au concours, madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz est la candidate qualifiée qui a été sélectionnée.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste de bibliothécaire;
- que madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz a été identifiée comme l'ayant droit en fonction des règles d'application de la convention collective en vigueur du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal suite à l'affichage.

De ce fait, elle est donc l'ayant droit pour le poste 64520.

Madame Joanne-Abigail Cabrera-Munoz sera soumise à une période d'essai de treize (13) semaines, conformément à l'application des articles 1.2.15 et 6.1.5, de la convention collective en vigueur du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal  
Rose MILLIEN, Service des ressources humaines

Lecture :

Maude BEAUDET, 29 mars 2018  
Rose MILLIEN, 29 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LEBEL  
Agent conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Christine LAVALLEE  
C/S Bibliothèques

Le : 2018-03-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1186092013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Chloé Théberge à titre d'inspectrice du cadre bâti, à la division des permis et inspections, et ce, en date du 14 avril 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :  
D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Chloé Théberge à titre d'inspectrice du cadre bâti, à la division des permis et inspections, et ce, en date du 14 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-20 17:23

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186092013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Chloé Théberge à titre d'inspectrice du cadre bâti, à la division des permis et inspections, et ce, en date du 14 avril 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics propose la nomination en vue de la permanence de madame Chloé Théberge (matricule 100164009) à titre d'inspectrice du cadre bâti (code d'emploi 721750) au poste 64487, et ce, en date du 14 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750) (PMR-18-VACA-721750-64487) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement.

Suite au concours, madame Chloé Théberge s'est qualifiée, elle est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'inspecteur du cadre bâti;
- que le privilège de qualification a été attribué à madame Chloé Théberge dans cet emploi;
- que madame Chloé Théberge a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Madame Chloé Théberge sera soumise à une période d'essai de huit (8) semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de

la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement, et ce, à compter du 14 avril 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maxime GIGUÈRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maxime GIGUÈRE, 16 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel ROCH  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2018-03-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Edison Javier Pineda Galan à titre d'agent technique en ingénierie municipale, à la division études techniques, et ce, en date du 14 avril 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande pour considération la proposition suivante :

Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Edison Javier Pineda Galan (matricule: 100074766) à titre d'agent technique en ingénierie municipale (code d'emploi 789310), au poste 22589, à la division études techniques, et ce, en date du 14 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-05 16:28

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186092012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Edison Javier Pineda Galan à titre d'agent technique en ingénierie municipale, à la division études techniques, et ce, en date du 14 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics propose la nomination en vue de la permanence de monsieur Edison Javier Pineda Galan (matricule: 100074766) à titre d'agent technique en ingénierie municipale (code d'emploi 789310) au poste 22589, et ce, en date du 14 avril 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'agent technique en ingénierie municipale (code d'emploi 789310) (**PMR-18-VACA-789310-22589**) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement.

Suite au concours, monsieur Edison Javier Pineda Galan s'est qualifié, il est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'agent technique en ingénierie municipale;
- que le privilège de qualification a été attribué à monsieur Edison Javier Pineda Galan dans cet emploi;
- que monsieur Edison Javier Pineda Galan a été identifié comme le candidat selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Monsieur Edison Javier Pineda Galan sera soumis à une période d'essai de huit (8) semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de

la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 14 avril 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 5 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Lou LABISSIÈRE  
Agent conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-03-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186118002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jonathan Roy (matricule : 005348240), à titre de « Préposé aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division des parcs et de l'horticulture et ce, à compter du 9 avril 2018.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jonathan Roy (matricule : 005348240), à titre de « Préposé aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division des parcs et de l'horticulture, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 10:27

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186118002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jonathan Roy (matricule : 005348240), à titre de « Préposé aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division des parcs et de l'horticulture et ce, à compter du 9 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Brassard, Daniel	2017-10-28	113c	113c	Roy, Jonathan	Aux.	2017-11-27

Nous avons procédé au remplacement de M. Daniel Brassard, matricule 536485000, titulaire de la fonction « 603240/113C », laissé vacant depuis le 28 octobre 2017, par l'employé auxiliaire M. Jonathan Roy, matricule E34824, dans la fonction « 603240/113C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Jonathan Roy a complété les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 603240/113C », en date du 9 avril 2018, à la division des parcs et de l'horticulture.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 27 novembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 27 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSSELIN  
Chef de division parcs

Le : 2018-03-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1186118003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Sylvain Papineau (matricule : 100025655), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 9 avril 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Sylvain Papineau (matricule : 100025655), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 13:53

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186118003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Sylvain Papineau (matricule : 100025655), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 9 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Wojciech, Stoklosa	2018-02-17	114c	114c	Papineau, Sylvain	Aux.	2018-03-18

Nous avons procédé au remplacement de M. Stoklosa Wojciech, matricule 100011783, titulaire de la fonction « 600530/114C », laissé vacant depuis le 17 février 2018, par l'employé auxiliaire M. Sylvain Papineau, matricule E61670 , dans la fonction « 600530/114C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Papineau avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 9 avril 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 18 mars 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 28 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

Le : 2018-03-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics